

Rapport annuel 2009

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Six caisses de pension sur dix ne sont plus couvertes à 100%

Fonds de retraite L'Office fédéral des assurances sociales demande un assainissement

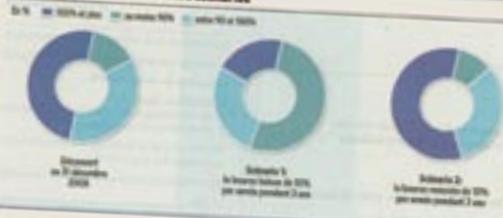
Willy Buser

La tempête financière a fortement endommagé les fonds de retraite, selon une extrapolation de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) publiée lundi, suite de la réaction des caisses de pension (41,28 milliards) affichent un taux de couverture d'un maximum 80%. Il y a trois ans, le montant des institutions de prévoyance (51,3%) se présentait sous un autre visage.

La dépréciation de la situation des fonds de pension a conduit l'OFAS à recommander une série de mesures d'assainissement. L'office se dit en effet de plus en plus inquiet de la situation des fonds de pension (pension de retraite) dans le domaine marchand et les institutions de prévoyance dans le secteur public.

À fin mars 2009, le déficit de 1700 institutions (sur 2000) gérées par l'OFAS (d'un

Taux de couverture selon divers scénarios



des caisses gérées par l'Etat, qui peuvent se poursuivre une fois couvertes, le déficit se situe à 27,3 milliards.

OFAS s'est principalement basé sur l'extrapolation des données existantes à fin 2007, en extrapolant les pertes constatées dans les années précédentes. Selon l'OFAS, le déficit s'élève à 27,3 milliards.

OFAS juge urgent d'entreprendre des mesures d'assainissement immédiates, pour éviter une dégradation des comptes de 2009 par un déficit de 100 milliards. Les institutions de prévoyance à dévaluer, notamment dans le secteur public, sont évaluées à 100 milliards.

Caisses de pension: premières mesures d'assainissement

Deuxième pilier Deux à trois institutions de prévoyance sur quatre seraient en sous-couverture

Jean-Pascal Baudouin

Alors que l'Office fédéral des assurances sociales doit faire le point sur la situation de ses caisses de pension (41,28 milliards) affichent un taux de couverture d'un maximum 80%. Il y a trois ans, le montant des institutions de prévoyance (51,3%) se présentait sous un autre visage.

La dépréciation de la situation des fonds de pension a conduit l'OFAS à recommander une série de mesures d'assainissement. L'office se dit en effet de plus en plus inquiet de la situation des fonds de pension (pension de retraite) dans le domaine marchand et les institutions de prévoyance dans le secteur public.



de la banque suisse. Les caisses de pension ont subi une dépréciation de 100 milliards. Les caisses de pension ont subi une dépréciation de 100 milliards. Les caisses de pension ont subi une dépréciation de 100 milliards.

PLONGEON DES CAISSES



L'assainissement des caisses de pension reste d'actualité

Les mesures d'assainissement des caisses de pension ne doivent pas être reportées. La situation ne peut que s'aggraver, selon l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Baisser les taux de cotisations ou augmenter les cotisations n'aurait en revanche qu'un effet marginal sur la conjoncture.



«On peut par ailleurs constater que les cotisations ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses. Une report partiellement décalé de la cotisation au sein des entreprises et, surtout, les cotisations qui sont moins fortement exposés à la recession de

Caisses de pension, un assainissement urgent

OFAS l'Office fédéral des assurances sociales tire la sonnette d'alarme

Les mesures d'assainissement des caisses de pension ne doivent pas être reportées. La situation ne peut que s'aggraver, selon l'OFAS. Baisser les taux de rémunération ou augmenter les cotisations n'aurait en revanche qu'un effet marginal sur la conjoncture.

La crise des marchés financiers plombe le deuxième pilier. La question se pose toutefois de savoir s'il faut lancer

pour éviter d'enfoncer davantage l'économie. Dans une étude publiée vendredi, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est clair: «Un moratoire aurait des effets néfastes.» Les coûts seront plus élevés lorsqu'il sera mis en œuvre. Or il faudrait faire en sorte

Près de 60% des caisses de pension sont en sous-couverture.

«Il est possible de la situation de s'améliorer pas elle-même»

«Il est possible de la situation de s'améliorer pas elle-même»





**Références de la source des coupures de presse figurant en photographie de couverture
(dans le sens des aiguilles d'une montre)**

Caisses de pension: premières mesures d'assainissement; Le Temps, 06.04.2009

Plongeon des caisses; Le Matin, 07.04.2009

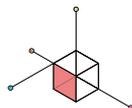
Caisses de pension, un assainissement urgent; Le Temps, 18.07.2009

L'assainissement des caisses de pension reste d'actualité; L'Express, 18.07.2009

Six caisses de pension sur dix ne sont plus couvertes à 100%; Le Temps, 07.04.2009

TABLE DES MATIÈRES

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE	4-7
CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009	8-9
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009	10-11
COMPTE D'EXPLOITATION	12-13
ANNEXE	
1 Bases et organisation	14-31
2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente	32
3 Nature de l'application du but	33
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	34
5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	36-43
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	44-60
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	61-62
8 Demandes des autorités de surveillance	63
9 Autres informations relatives à la situation financière	64-65
10 Événements postérieurs à la date du bilan	66
11 Caisses de prévoyance de l'institution collective PUBLICA Management Summary des caisses de prévoyance	68-69
12 Rapport de l'organe de contrôle	70
13 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle au 31 décembre 2009	72-73
IMPRESSUM	75



RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE



Hanspeter Lienhart
Président de la Commission
de la caisse PUBLICA



Werner Hertzog
Directeur de PUBLICA

L'exercice 2009 s'inscrira sans doute dans l'histoire économique comme étant celui pendant lequel est survenue la crise la plus aiguë de ce siècle. Ce n'est pas sans une certaine ironie que PUBLICA a réalisé, précisément pendant cette *annus horribilis*, son meilleur résultat en matière de placements depuis sa création en 2003, avec une performance de 10.13% (contre - 6.85% l'année précédente). Ceci était urgemment nécessaire pour ramener le taux de couverture de la caisse de prévoyance à un niveau supérieur à 100%. En effet, pendant la première moitié de l'année, les indicateurs étaient dans la tourmente. La Commission de la caisse de PUBLICA et les organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées durent donc étudier sérieusement la nécessité de prendre des mesures d'assainissement. Le rétablissement graduel des marchés financiers stoppa la pression jusque-là croissante exercée en faveur de l'adoption de mesures d'assainissement, si bien qu'en fin d'année les chiffres indiquaient un taux de couverture moyen de 102.4%. Il en est résulté un excédent de couverture, certes factice, puisque, avec un taux légèrement supérieur à 2%, le coussin d'amortissement destiné à diminuer les risques demeure encore très mince. Ce constat vaut particulièrement pour les caisses de prévoyance dont les effectifs sont fermés, celles-ci risquant de se retrouver rapidement dans une situation financière telle qu'elles ne peuvent pratiquement pas en sortir sans aide extérieure. C'est la raison pour laquelle la Commission de la caisse a prévu pour elles une stratégie de placement séparée et moins risquée.

Envisagée du point de vue actuariel, l'année écoulée a été calme; quelques points spécifiques méritent toutefois d'être mentionnés. Le risque d'invalidité ayant connu une évolution favorable, la Commission de la caisse a pu proposer un tarif risque moins élevé aux grandes caisses de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2010. En ce qui concerne les petites caisses par contre, les résultats statistiques n'étaient pas suffisamment pertinents pour que le pas soit également franchi. La prochaine révision du tarif doit intervenir en même temps que le changement de bases, le 1^{er} janvier 2012. La nécessité de procéder à un tel changement a été confirmée par une analyse des gains et pertes, ce type d'analyse étant réalisé pour la première fois cette année. Les bases de calcul n'étant plus actuelles, PUBLICA essuie annuellement une perte d'environ CHF 90 millions en raison du risque lié à l'espérance de vie, ce qui correspond à 0.3% du volume du bilan. Jusqu'ici, cette perte était compensée par les gains opérés sur le risque lié à l'invalidité. Dans le cadre du changement de bases prévu pour le 1^{er} janvier 2012, ces deux positions seront rééquilibrées.

Pour ce qui est de l'évolution de l'effectif, on constate une diminution des rentes (nombre de rentes et réserve mathématique) et une augmentation des effectifs actifs (nombre de personnes assurées et capital de prévoyance). Cette évolution est bienvenue sur le plan structurel, car elle permet en effet d'améliorer la capacité d'assainissement des caisses de prévoyance concernées. Nous craignons toutefois que ce phénomène ne s'inscrive pas dans la durée. Il s'agit vraisemblablement d'un effet du changement de primauté, qui se dissipera au cours des prochaines années. Dans le même ordre d'idées, il convient de noter que les provisions destinées à couvrir la garantie statique des acquis ont été peu sollicitées. L'exercice 2010 montrera si elles sont suffisantes ou plutôt surdotées.

Durant l'exercice 2009, l'institution collective PUBLICA a également franchi un cap important sur le plan organisationnel. En effet, dans le cadre de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers), PUBLICA a obtenu le statut d'employeur le 1^{er} janvier 2010. Les 19 août et 16 décembre 2009, le Conseil fédéral a approuvé les modifications légales nécessaires, décidant ainsi de franchir un nouveau pas vers davantage d'autonomie pour PUBLICA.

Organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées

Ce premier exercice complet a servi de test pour les organes paritaires. Le découvert hérité de 2008 est resté un thème central durant toute l'année. Tous les organes paritaires ont examiné des mesures d'assainissement concrètes. Au final, toutefois, personne n'était mécontent que les mesures envisagées n'aient pas dû être mises en oeuvre. Les discussions entre la Commission de la caisse, les organes paritaires et PUBLICA ont été utiles et constructives pour tous. Aujourd'hui, la répartition des compétences entre les différents partenaires est devenue beaucoup plus claire et les attributions des différents organes ne font pratiquement plus l'objet de discussions de fond. Les organes paritaires des différentes caisses de prévoyance usent de leur liberté d'action et élaborent leurs propres produits de prévoyance. Cette évolution est utile et présente des avantages pour toutes les personnes assurées.

Caisses de prévoyance

Au cours de l'exercice 2009, deux nouvelles caisses de prévoyance sont nées d'une liquidation partielle, autrement dit d'une sortie de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Il s'agit de la Caisse de prévoyance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et de la Caisse de prévoyance de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (ENSI). Aucun recours n'a été formé contre ces procédures de liquidation partielle. Le déroulement d'une liquidation étant en soi une procédure complexe, ces deux liquidations partielles ont permis de tester tous les processus de travail s'y rapportant et de les optimiser. Nous pouvons donc aborder avec confiance les prochaines liquidations partielles, que celles-ci soient prévues ou déjà en cours.

Résultat des coûts

Les frais administratifs de PUBLICA sont entièrement pris en charge par les employeurs, les éventuels excédents de produits ou de charges pouvant être déduits d'une provision séparée constituée pour chaque caisse de prévoyance (provisions non techniques) ou ajoutés à cette provision. En 2009, les recettes réalisées par PUBLICA ont couvert intégralement les dépenses pour frais administratifs. Il en est résulté un excédent de CHF 6.3 millions (contre CHF 1.2 million l'année passée), lequel a été affecté à la provision mentionnée ci-dessus. Certaines caisses de prévoyance atteignent ainsi la valeur cible supérieure de cette provision. Dans de tels cas, PUBLICA est tenue de négocier des baisses tarifaires avec les employeurs concernés.

Remerciements

La Commission de la caisse remercie le personnel de PUBLICA qui, durant cet exercice mouvementé, s'est investi totalement, avec sérieux et prudence, et a contribué au succès escompté. La Commission de la caisse adresse également ses remerciements appuyés à tous les partenaires et organes impliqués dans la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle pour le personnel de la Confédération, des unités administratives décentralisées et des organisations affiliées.



Hanspeter Lienhart
Président de la Commission
de la caisse PUBLICA



Werner Hertzog
Directeur de PUBLICA

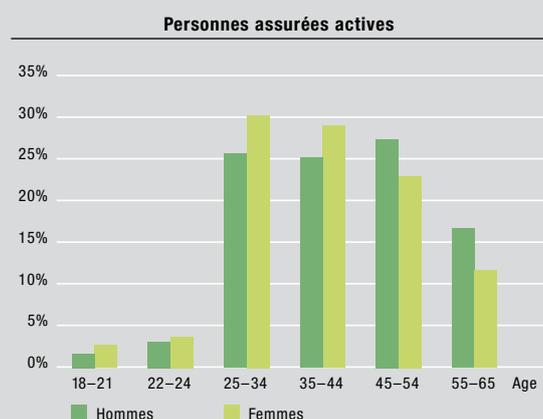


CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

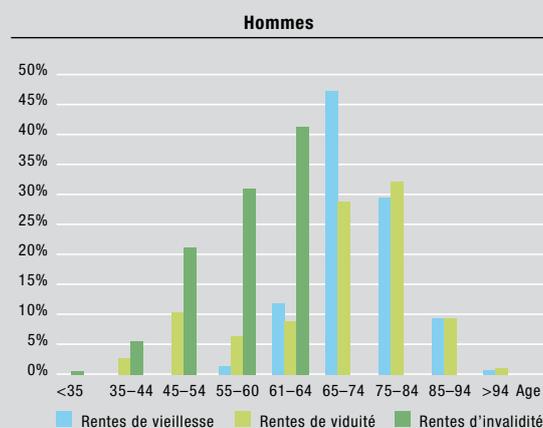
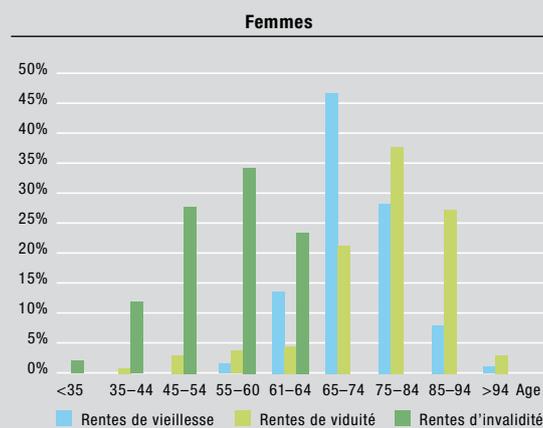
	31.12.2009	31.12.2008
Total du bilan en CHF	32'459'718'878	30'294'953'247
Capital de prévoyance en CHF	29'479'998'702	29'560'112'028
Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	102.4%	95.8%
Taux de couverture économique	87.3%	83.8%
Rendement des actifs immobilisés	10.13%	-6.86%
Résultat net des placements		
de la fortune en CHF	2'962'135'171	-2'200'962'757
Cotisations réglementaires en CHF	1'035'224'338	871'642'767
Prestations réglementaires en CHF	-1'758'094'130	-1'902'682'214

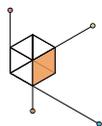
Nombre de personnes assurées actives	56'870	54'721
(y compris assurance risques)		
Nombre de rentes servies	50'502	52'524
Rentes de vieillesse	31'364	31'971
Rentes pour enfants de retraités	720	799
Rentes d'invalidité	1'873	2'020
Rentes pour enfants d'invalides	403	443
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10'912	10'911
Rentes d'orphelins	388	404
Rentes transitoires de vieillesse	4'474	5'548
Rentes de substitution AI	368	428
Nombre de nouvelles rentes		
(y compris rentes pour enfants)	1'102	2'914
Rentes de vieillesse	471	2'137
Rentes d'invalidité	93	128
Rentes de survivants		
(cas de décès donnant droit à une rente)	538	649

Pyramide des âges des personnes assurées actives



Pyramide des âges des bénéficiaires de rente



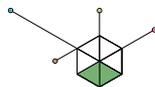


BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

Actifs	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Placements de la fortune	32'424'096'386	30'262'181'541
Liquidités	1'485'193'428	419'665'048
Créances	140'562'494	186'811'847
Obligations	19'148'776'262	20'551'300'752
Actions	8'044'680'049	5'885'131'274
Hypothèques	1'302'633'150	1'366'193'289
Biens immobiliers	2'053'432'385	1'853'079'332
Placements alternatifs	248'818'619	0
Capital de l'entreprise	21'189'560	16'966'281
Compte de régularisation actifs	14'432'931	15'805'425
Total des actifs	32'459'718'878	30'294'953'247

Passifs	en CHF	
	31.12.2009	31.12.2008
Prestations de libre passage et engagements	85'468'882	97'041'539
Prestations de libre passage et rentes	41'696'014	55'764'550
Autres engagements	22'583'308	24'310'709
Engagements de l'entreprise	21'189'560	16'966'281
Compte de régularisation passifs	21'797'209	16'290'258
Réserves de cotisations employeur	10'809'052	2'777'678
Provisions non techniques	17'098'042	10'798'523
Capital de prévoyance et provisions techniques	31'551'689'197	31'484'608'084
Capital de prévoyance personnes assurées actives	10'605'904'422	9'856'891'021
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	18'872'876'972	19'703'221'007
Provisions techniques	2'072'907'804	1'924'496'056
Provisions techniques caisses de prévoyance	1'956'063'780	1'811'132'075
Provisions techniques institution collective	116'844'024	113'363'981
Réserves de fluctuation de valeurs	772'856'496	0
Fonds libres / découvert		
Etat au début de la période	-1'316'562'835	0
Augmentation suite à liquidation partielle	1'799'299	0
Excédent des produits	1'314'763'536	-1'316'562'835
Etat à la fin de la période	0	-1'316'562'835
Total des passifs	32'459'718'878	30'294'953'247

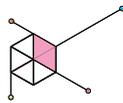
Le compte annuel (bilan, compte d'exploitation et annexe) répond aux exigences formelles et matérielles des normes Swiss GAAP RPC 26 (les montants mentionnés dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux étant arrondis au franc supérieur, le total peut par conséquent s'écarter très légèrement de la somme des différentes valeurs les constituant).



COMPTE D'EXPLOITATION

	en CHF 01.01.–31.12.2009	en CHF 01.01.–31.12.2008
Cotisations et apports ordinaires	1'070'124'105	1'023'661'294
Cotisations employés	395'602'998	319'797'942
Cotisations employeurs	639'621'340	374'662'049
Cotisations supplémentaires employés	0	28'020'599
Cotisations supplémentaires employeurs	0	149'162'178
Versements uniques et rachats	26'912'381	150'690'908
Versements dans la réserve de cotisations d'employeur	7'987'385	1'327'619
Prestations d'entrée	287'311'151	336'962'717
Apports de libre passage	281'528'370	332'813'245
Remboursements versements anticipés EPL / divorce	5'782'781	4'149'472
Entrées cotisations et apports	1'357'435'255	1'360'624'010
Prestations réglementaires	-1'758'094'130	-1'902'682'214
Rentes de vieillesse	-1'299'235'075	-1'303'300'556
Rentes de survivants	-291'639'692	-288'979'843
Rentes d'invalidité	-46'274'792	-50'944'258
Autres prestations réglementaires	-97'816'908	-117'098'731
Prestations en capital à la retraite	-22'409'919	-141'314'558
Prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité	-717'744	-1'044'268
Prestations de sortie	-354'949'357	-456'881'668
Prestations de libre passage à la sortie	-281'890'176	-391'186'405
Versements anticipés EPL / divorce	-73'059'181	-65'695'262
Sorties prestations et versements anticipés	-2'113'043'487	-2'359'563'881
Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-113'360'392	-143'428'362
Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance pers. ass. actives	-533'836'544	519'573'766
Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente	775'048'688	-495'733'466
Constitution de provisions techniques caisses de prévoyance	-148'994'363	-22'756'312

	en CHF 01.01.-31.12.2009	en CHF 01.01.-31.12.2008
Constitution de provisions techniques		
institution collective	- 3'068'282	- 6'899'109
Rémunération du capital d'épargne	- 194'522'505	- 135'019'458
Rémunération du capital d'épargne spéciale	0	- 1'266'164
Constitution de réserves de		
cotisations d'employeur	- 7'987'385	- 1'327'619
Charges d'assurance	- 5'839'141	- 6'271'594
Cotisations au fond de garantie	- 5'839'141	- 6'271'594
Résultat net de la partie assurance	- 874'807'765	- 1'148'639'827
Résultat net des placements de la fortune	2'962'135'171	- 2'200'962'757
Rendement net des liquidités	74'692	8'091'208
Rendement net des créances sur la Confédération	0	682'421
Rendement net des créances	599'597	1'021'096
Rendement net des obligations	859'499'128	1'072'751'664
Rendement net des actions	1'976'301'495	- 3'381'711'839
Rendement net des hypothèques	39'490'219	38'363'580
Rendement net des biens immobiliers	115'560'617	86'046'868
Rendement net des placements alternatifs	1'282'570	0
Rendement net des engagements	- 937'819	- 1'293'769
Frais de gestion de la fortune	- 29'735'330	- 24'913'986
Constitution de provisions non techniques	- 6'323'984	0
Autres charges	- 3'653'359	- 11'567'636
Autres produits	10'269'969	11'810'547
Compte administratif de l'entreprise	0	0
Total charges entreprise	- 29'976'202	- 33'146'526
Total produits entreprise	36'300'186	34'316'082
Excédent produits entreprise	- 6'323'984	- 1'169'556
Excédent produits / charges avant constitution		
réserve fluctuation de valeurs	2'087'620'032	- 3'349'359'673
Constitution / dissolution de la réserve		
de fluctuation de valeurs	- 772'856'496	2'032'796'837
Excédent produits / charges	1'314'763'536	- 1'316'562'835



ANNEXE

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Berne. Elle est enregistrée au registre du commerce.

Le personnel de l'administration fédérale centrale et décentralisée (article 32a de la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération [RS 172.220.1]), ainsi que celui des organisations affiliées (article 4 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [LPUBLICA, RS 172.222.1] est assuré auprès de PUBLICA).

Pour les personnes qu'elle assure, PUBLICA gère les parts obligatoire et surobligatoire de la prévoyance professionnelle conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40). PUBLICA est une institution collective autonome.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sous le numéro d'ordre C1.0100.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP; RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'article 57 LPP et s'acquitte des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Lois et règlements

PUBLICA est devenue un établissement de droit public avec l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2001 de la loi fédérale du 23 juin 2000 régissant la Caisse fédérale de pensions (loi sur la CFP, RO 2001 707). Il n'existe aucun acte officiel.

L'entrée en vigueur de la loi relative à PUBLICA au 1^{er} juillet 2008 n'a eu aucune incidence sur le statut d'établissement de droit public de PUBLICA; elle en a eu par contre sur sa forme puisque l'institution commune PUBLICA est devenue une institution collective.

Les activités de PUBLICA sont régies par les lois et règlements suivants:

Lois fédérales

Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40)

Loi fédérale du 20 décembre 2006 sur la Caisse fédérale de pensions (loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1)

Loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1)

Règlements

Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 29 avril 2003 / 1^{er} août 2008

Règlement du 24 février 2005 relatif à la compliance

Règlement du 1^{er} juillet 2008 relatif aux provisions et aux réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA et des caisses de prévoyance

Règlement du 21 mai 2008 sur la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Règlement du 1^{er} juillet 2008 relatif à l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Règlement du 25 octobre 2007 / 21 février 2008 relatif aux placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement sur les placements de PUBLICA)

Règlement du 29 avril 2003 relatif au Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Règlement du 29 avril 2003 relatif au Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Règlement de PUBLICA du 13 octobre 2005 sur les cas de rigueur

Règlement du 21 février 2008 sur les coûts à la charge des destinataires de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Règlement du 3 juillet 2007 relatif à l'indemnisation des membres des organes paritaires des caisses de prévoyance de la Confédération, du domaine des EPF, de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle

Contrats d'affiliation

L'affiliation à PUBLICA se fait par la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et PUBLICA; la conclusion de ce contrat requiert la participation et le consentement de l'organe paritaire. Une caisse de prévoyance est constituée pour chaque employeur affilié, ses employés et les bénéficiaires de rente qui lui sont rattachés; PUBLICA peut constituer une caisse de prévoyance commune pour plusieurs employeurs affiliés (article 7 de la loi relative à PUBLICA). Les caisses de prévoyances affiliées à PUBLICA peuvent aussi n'être constituées que de bénéficiaires de rente (article 23, alinéa 2, LPUBLICA; caisses de prévoyance à effectifs fermés).

Les documents suivants font partie intégrante du contrat d'affiliation:

le règlement de prévoyance de la caisse constituée,
l'accord de niveau de service Prestations générales,
l'accord de niveau de service Examen médical (non obligatoire et seulement si nécessaire),
le règlement de liquidation partielle.

1.4 Organes dirigeants et droits à la signature

Commission de la caisse

Constituée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes assurées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de direction stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême, la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA.

Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la Direction et désignent l'organe de révision, ainsi que l'expert de la caisse agréé en matière de prévoyance professionnelle. La Commission de la caisse accomplit d'autres tâches mais celles-ci ne sont pas énumérées de manière exhaustive dans la loi relative à PUBLICA. Elle est notamment compétente pour décider de la constitution de provisions et de l'élaboration de règlements.



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE
DES ORGANISATIONS AFFILIÉES
FRED SCHOLL, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS
MONIKA UHLMANN, VICE-PRÉSIDENTE, REPRÉSENTANTE DES EMPLOYEURS

Au nombre des attributions de la Commission figure aussi une série de compétences financières, exclusives pour la plupart. Ainsi édicte-t-elle notamment les directives de placement et approuve le budget et les comptes annuels.

Le premier mandat des membres de la Commission de la caisse PUBLICA a débuté le 1^{er} juillet 2002 et devait s'étendre sur six ans, conformément à l'article 4 de l'ordonnance sur la Commission de la caisse PUBLICA en vigueur jusqu'au 30 juin 2008. L'article 26, alinéa 3, de la loi relative à PUBLICA entrée en vigueur le 1^{er} mai 2007 a toutefois prolongé la durée de ce mandat d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2009, ce qui explique que de nouvelles élections aient eu lieu en mai 2009.

La durée du mandat de la présidence de la Commission de la caisse est de deux ans. Le 1^{er} juillet 2009 Hanspeter Lienhart, représentant des employés, a remplacé Kurt Buntschu, représentant des employeurs, président jusque là en exercice. Christian Bock, représentant des employeurs, est vice-président depuis le 1^{er} juillet 2009. Alex Hinder, Matthias Remund et Peter Siegenthaler ont été élus à la Commission pour remplacer Valérie Cavero, Erwin Heri et Irène Maeder Marsili, représentants des employeurs, démissionnaires. Prisca Grossenbacher-Frei, Petra Maurer et Alfred Wyler ont quant à eux remplacés Mariantonia Rosset, Monica Savioni et Otto Siegrist, représentants des employés, démissionnaires également.

Membres de la Commission de la caisse:

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Bock Christian, vice-président	Représentant des employeurs	01.01.2009
Buntschu Kurt	Représentant des employeurs	01.07.2002
Cavero Valérie	Représentante des employeurs	01.05.2005 – 30.06.2009
Cereghetti Piero	Représentant des employés	01.07.2002
Gerber Hugo	Représentant des employés	01.01.2005
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Heri Erwin W.	Représentant des employeurs	01.07.2002 – 30.06.2009
Hinder Alex	Représentant des employeurs	01.07.2009
Lienhart Hanspeter, président	Représentant des employés	01.07.2002

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Maeder Marsili Irène	Représentante des employeurs	01.07.2002 – 30.06.2009
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2006
Müller Hans	Représentant des employés	01.02.2004
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Rosset Mariantonia	Représentante des employés	01.07.2002 – 30.06.2009
Savioni Monica	Représentante des employés	01.07.2002 – 30.06.2009
Schärer Barbara	Représentante des employeurs	01.05.2008
Scholl Fred	Représentant des employés	01.07.2002
Siegenthaler Peter	Représentant des employeurs	01.07.2009
Siegrist Otto	Représentant des employés	01.07.2002 – 30.06.2009
Sommer Martin	Représentant des employeurs	01.07.2002
Wylér Alfred	Représentant des employés	01.07.2009

Mandats externes

Nom Prénom	Mandats
Bock Christian	Président du conseil d'administration de Come-2-IT AG, Berne Vice-président du conseil d'administration de Planag Planungsbüro für Industrie und Gerüstbau AG, Laufenburg Membre de Childcare Service Bern, Berne Membre titulaire du fonds de réserve pour pensions et pour la sécurité sociale de l'Office européen des brevets
Gerber Hugo	Membre du conseil d'administration de Swisscom Membre du conseil d'administration de la Suva Membre du conseil d'administration de WORKLINK AG Membre du conseil de fondation de PREVOYANCE RUAG Membre du comité directeur de la Caisse suisse de voyage (Reka)

Nom Prénom	Mandats
Heri Erwin W.	Président du conseil d'administration de Valartis Bank AG, Zurich Président du conseil d'administration de Valartis AG, Baar Président du conseil d'administration de Sofisa Société Financière S.A., Fribourg Membre du conseil d'administration d'Infrassure SA, Zurich Membre du conseil d'administration de Nüssli Invest AG, Hüttwilen Membre du conseil d'administration Ciba Spezialitätenchemie AG, Bâle
Hinder Alex	Expert financier externe auprès du comité de placement et de l'Investment Committee de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich (BVK), Zurich Membre de la commission de placement de DKSH (Diethelm Keller Siber Hegner), Zurich Membre de la commission de placement de la fondation collective Grano, Winterthur Membre de la commission de placement de SWISSBROKE Vorsorgestiftung, Coire
Lienhart Hanspeter	Membre du conseil de la haute école spécialisée de Zurich Chef des finances du Syndicat des services publics Conseiller municipal à Bülach
Schaerer Barbara	Membre du conseil d'administration de Bernmobil, Berne Membre du conseil de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), Berne Membre de l'Executive MBA Public Administration, Université de Berne, Berne Membre de l'OEC ALUMNI UZH, Zurich
Siegenthaler Peter	Président du conseil d'administration de Hotel Bellevue Palace Immobilien AG
Wyler Alfred	Président du conseil de fondation et du comité de placement de la Caisse de pensions Poste Membre du conseil de fondation et du comité de placement de comPlan, caisse de pensions

La Commission de la caisse a institué les comités suivants:

Comité de placement

Les tâches principales du Comité de placement consistent à définir la structure stratégique du portefeuille à l'intention de la Commission de la caisse, à désigner les gérants de portefeuille internes et externes, ainsi qu'à décider des investissements immobiliers d'un montant inférieur à CHF 30 millions.

Selon le règlement sur les placements, le Comité de placement est composé de trois à cinq personnes désignées par la Commission de la caisse, d'un représentant de l'Administration fédérale des finances ainsi que, avec voix consultative, du directeur, du responsable du service Finances et comptabilité / Controlling et de la responsable du service Asset Management de PUBLICA.

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Cereghetti Piero	Représentant des employés	29.10.2002
Eggenberger Urs	Sous-directeur de l'Administration fédérale des finances	19.11.2007
Gisiger Hanspeter	Responsable du service Finances et comptabilité / Controlling	01.09.2008
Haury von Siebenthal Susanne	Responsable du service Asset Management	01.01.2006
Heri Erwin W.	Représentant des employeurs	29.10.2002 – 30.06.2009
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA	01.07.2004
Hinder Alex, président	Représentant des employeurs	01.07.2009
Maeder Marsili Irène	Représentante des employeurs	01.01.2005 – 30.06.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2009
Müller Hans	Représentant des employés	01.01.2005
Wyss Oskar	Externe	29.10.2002

PARVENIR À DES SOLUTIONS COMMUNES ET ÉQUILIBRÉES QUI TIENNENT COMPTE À LA FOIS DES ATTENTES DU PERSONNEL, NOTAMMENT QUE LE 2^{ÈME} PILIER RÉPONDE AUX NÉCESSITÉS ACTUELLES, ET DES OBJECTIFS DES EMPLOYEURS EN MATIÈRE DE POLITIQUE DU PERSONNEL EST UNE TÂCHE PASSIONNANTE ET PLEINE DE DÉFIS.

ANDRÉ ESCHER ET UELI BURI

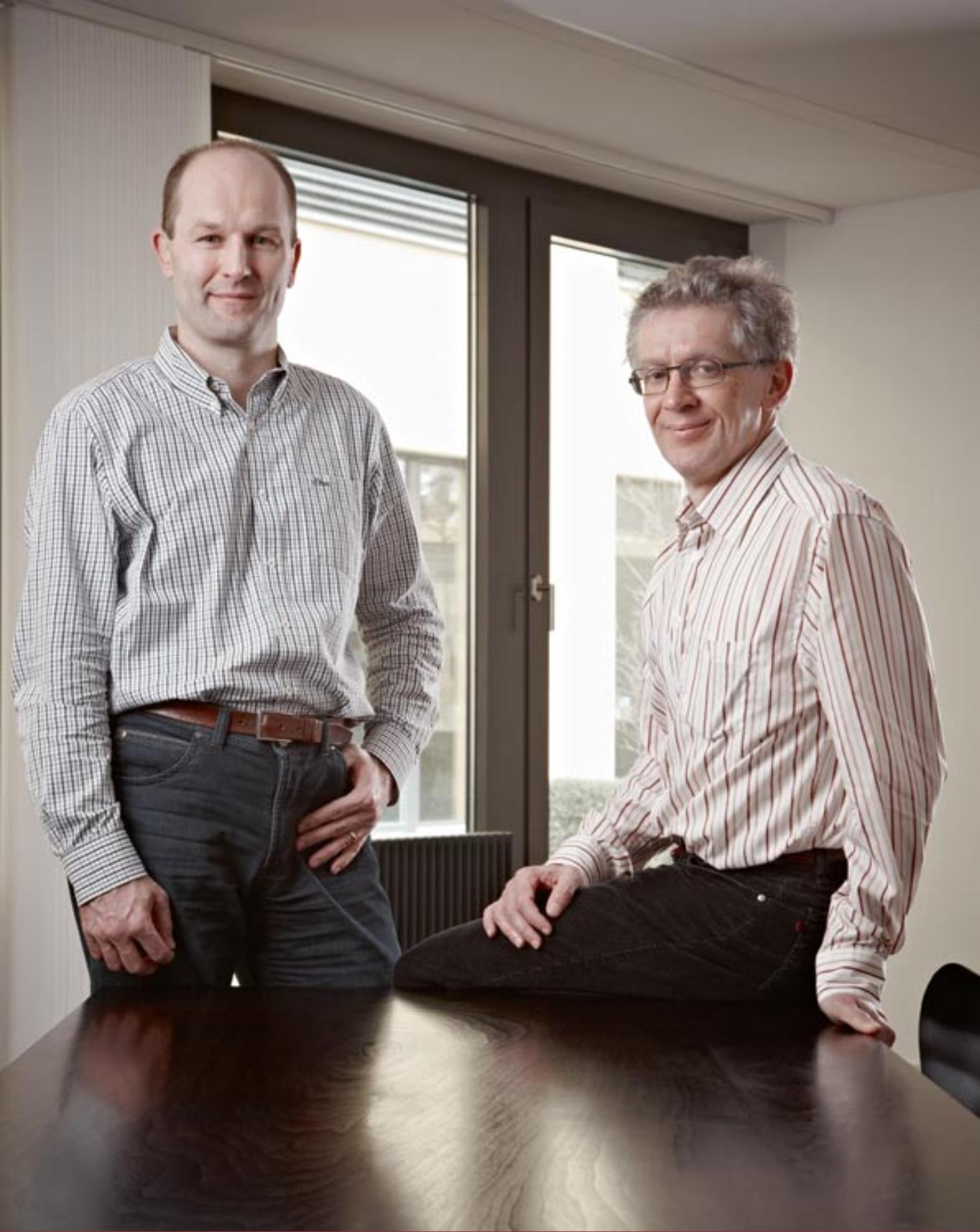
Mandats externes

Nom Prénom	Mandats
Eggenberger Urs	Représentant de l'AFF: membre du conseil d'administration et du comité de direction du conseil d'administration du fonds de compensation AVS Représentant de l'AFF: membre de la commission et du comité de placement du fonds pour la désaffectation et la gestion des déchets Représentant de l'AFF: membre du conseil de fondation du fonds de garantie LPP
Haury von Siebenthal Susanne	Membre de la commission des offres publiques d'acquisition Membre du comité d'investissement du CERN Pension Fund
Hertzog Werner	Membre de la commission fédérale de la prévoyance professionnelle Président de l'assemblée communale des habitants de Laufen (BL)
Wyss Oskar	Membre du conseil d'administration de Vigierhof AG, Soleure

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Ce comité se penche principalement sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance des employeurs et sur la proposition, à l'intention des employeurs, d'options en matière de politique de prévoyance. Le comité est présidé depuis le 1^{er} juillet 2009 par Martin Sommer et se compose des personnes suivantes:

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Burgunder Daniel	Responsable du service Assurance de PUBLICA	10.12.2002
Geiser Corinne	Responsable du service juridique stratégique de PUBLICA	01.11.2006
Grossenbacher-Frei Prisca	Représentante des employés	01.07.2009
Lienhart Hanspeter	Représentant des employés	10.12.2002 – 30.06.2009
Schaerer Barbara	Représentante des employeurs	01.01.2009
Scholl Fred	Représentant des employés	10.12.2002
Sommer Martin, président	Représentant des employeurs	20.03.2003



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'INSTITUT
FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (IPI)
ANDRÉ ESCHER, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS
UELI BURI, VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR

Comité d'audit

Le Comité d'audit est notamment chargé d'examiner de manière critique les comptes annuels de PUBLICA, ainsi que le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Il discute de la clôture des comptes avec la Direction de PUBLICA, le responsable de l'organe de révision externe et l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La présidence est assurée par Hugo Gerber.

Les membres du Comité d'audit sont les suivants:

Nom Prénom	Fonction	Début / fin du mandat
Bock Christian	Représentant des employeurs	01.01.2009 – 30.06.2009
Gerber Hugo, président	Représentant des employés	01.01.2005
Maurer Petra	Représentante des employés	01.07.2009
Meier Ruth	Représentante des employeurs	01.07.2006 – 30.06.2009
Remund Matthias	Représentant des employeurs	01.07.2009
Siegenthaler Peter	Représentant des employeurs	01.07.2009
Siegrist Otto	Représentant des employés	10.12.2002 – 30.06.2009

Assemblée des délégués

La loi relative à PUBLICA a institué un nouvel organe: l'Assemblée des délégués. Celle-ci est composée de 80 salariés des employeurs affiliés. Elle élit les représentants des employés au sein de la Commission de la caisse et peut faire des propositions à cette dernière pour tout ce qui a trait à PUBLICA. Les membres de l'Assemblée des délégués sont informés chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et la Direction.

Pour la première fois le 28 novembre 2008, les personnes assurées actives de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA ont élu par correspondance les 80 membres de l'Assemblée des délégués. Leur mandat de quatre ans a débuté le 1^{er} janvier 2009. Les 80 sièges ont été répartis entre les quatre circonscriptions électorales, en fonction de la réserve mathématique des caisses de prévoyance au 30 juin 2008. Les noms des délégués élus et leur répartition par caisse de prévoyance figurent sur le site suivant: www.publica.ch.

Lors de sa réunion constitutive du 21 janvier 2009, l'Assemblée des délégués a élu son président et son vice-président:

Nom Prénom	Fonction
Alvarez Cipriano	Président
Grunder Jürg	Vice-président

Direction

La Direction est responsable de l'orientation opérationnelle et de la gestion de PUBLICA; elle veille en outre à ce que les objectifs stratégiques à long terme de PUBLICA soient atteints et à ce que l'entreprise soit pérenne. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 1^{er} août 2008. La Direction se compose du directeur, Werner Hertzog, et de sa suppléante, Susanne Haury von Siebenthal (responsable du service Asset Management).

Comité directeur

Au 31 décembre 2009, le Comité directeur se composait des membres suivants:

Nom Prénom	Fonction
Burgunder Daniel	Responsable du service Assurance de PUBLICA
Gisiger Hanspeter	Responsable du service Finances et comptabilité / Controlling
Haury von Siebenthal Susanne	Responsable du service Asset Management de PUBLICA Suppléante du directeur de PUBLICA
Hertzog Werner	Directeur de PUBLICA
Zaugg Markus	Responsable des Ressources de PUBLICA

Comité directeur élargi

Corinne Geiser, responsable du service juridique stratégique, et Jürg Gautschi, responsable du service Gestion de la qualité / Coordination de la formation, font partie du Comité directeur élargi.

Nom Prénom	Fonction
Gautschi Jürg	Responsable du service Gestion de la qualité / Coordination de la formation de PUBLICA
Geiser Corinne	Responsable du service juridique stratégique de PUBLICA

1.5 Ressources humaines de PUBLICA

Pour PUBLICA, l'exercice 2009 était nettement placé sous le signe des préparatifs en vue d'obtenir le statut d'employeur. A cette fin, le Conseil fédéral a d'abord approuvé la base légale nécessaire à l'obtention de ce statut par son arrêté en date du 19 août 2009, puis le nouveau règlement sur le personnel ainsi que le contrat d'affiliation par sa décision du 16 décembre 2009.

A l'inverse de l'année précédente, la fluctuation des effectifs s'est de nouveau stabilisée à un niveau raisonnable et ce, très certainement et dans une large mesure, grâce à la situation toujours difficile sur le marché du travail. A ceci s'ajoute le fait que PUBLICA offre un certain nombre d'avantages annexes et que ses collaborateurs sont dans l'ensemble satisfaits de leur employeur, comme il ressort des résultats du sondage réalisé en 2009 auprès du personnel.

Taux de fluctuation	2007	2008	2009
PUBLICA	5.0	14.0	3.7

La répartition des sexes est proche de la parité chez PUBLICA. L'entreprise emploie sept personnes de plus qu'en 2008. Les collaborateurs nouvellement engagés sont tous germanophones.

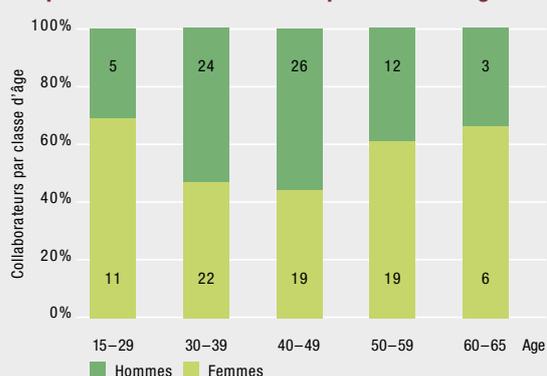
Répartition des postes selon le sexe et la langue

	Allemand		Français		Italien		Total		%	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Postes occupés										
Femmes	49.8	55.8	4.8	4.4	1.4	1.4	56.0	61.6	46.9	48.8
Hommes	54.6	55.7	4.0	4.0	4.9	4.9	63.5	64.6	53.1	51.2
Total des postes	104.4	111.5	8.8	8.4	6.3	6.3	119.5	126.2	100	100

Répartition du personnel selon le sexe et la langue

	Allemand		Français		Italien		Total		%	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Personnes employées										
Femmes	62.0	69.0	6.0	6.0	2.0	2.0	70.0	77.0	50.0	52.4
Hommes	61.0	61.0	4.0	4.0	5.0	5.0	70.0	70.0	50.0	47.6
Total des personnes	123	130	10	10	7	7	140	147	100	100

Proportion femmes / hommes par classe d'âge



L'âge moyen du personnel de PUBLICA a encore légèrement baissé pour atteindre désormais 42.0 ans (2008: 42.17). La répartition des sexes est à peu près égale dans chaque classe d'âge. 91 employés sur les 147 que compte PUBLICA font partie de la classe d'âge des 30 – 49 ans. Trois collaborateurs sont partis à la retraite au cours de l'exercice sous revue et deux autres personnes devraient faire de même en 2010.

DANS L'INTÉRÊT DES COLLABORATEURS ET DES COLLABORATRICES DE SWISSMEDIC, NOUS NOUS ENGAGEONS POUR QUE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE SOIT SOLIDEMENT FINANCÉE ET DISPOSE D'UNE CAPACITÉ DE RISQUE SUFFISANTE.

PHILIPPE GIRARD ET BARBARA SCHÜTZ

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Hewitt Associates SA Avenue Edouard-Dubois 20 2000 Neuchâtel	www.hewitt.ch
Organe de révision	Ernst & Young SA Belpstrasse 23 3001 Berne	www.ch.ey.com
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales OFAS Effingerstrasse 20 3003 Berne	www.bsv.admin.ch
Investment Controlling	PPCmetrics SA Badenerstrasse 6, Case postale 8021 Zurich	www.ppcmetrics.ch
Dépositaire global (banque de dépôt de titres étrangers et consolidation de biens)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8022 Zurich	www.jpmorgan.com
Dépositaire suisse (banque de dépôt de titres suisses)	Credit Suisse Custody & Transaction Services Uetlibergstrasse 231 8070 Zurich	www.credit-suisse.com



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'INSTITUT
SUISSE DES PRODUITS THÉRAPEUTIQUES (SWISSMEDIC)
PHILIPPE GIRARD, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS
BARBARA SCHÜTZ, VICE-PRÉSIDENTE, REPRÉSENTANTE DE L'EMPLOYEUR
(ÉTAT, 2010)

1.7 Employeurs affiliés

L'article 4 de la loi relative à PUBLICA définit le cercle des employeurs qui doivent obligatoirement assurer leurs employés auprès de PUBLICA au titre de la prévoyance professionnelle, donc les employeurs pour lesquels l'affiliation à PUBLICA est possible. Au 31 décembre 2009, l'institution collective PUBLICA comptait 17 caisses de prévoyance indépendantes. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rente et ne comptent par conséquent aucune personne assurée active.

Personnes assurées actives	31.12.2009	31.12.2008
Confédération	37'390	36'572
Organisations affiliées	1'998	1'958
Domaine des Ecoles Polytechniques Fédérales EPF	16'074	15'172
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI	259	251
Swissmedic	379	363
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	206	176
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	29	26
Dictionnaire historique de la Suisse DHS	38	38
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	382	–
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	115	–
Fonds national suisse FNS	–	165
Total	56'870	54'721

Bénéficiaires de rente	31.12.2009	31.12.2008
Confédération	26'387	26'940
Personnes assurées volontaires (bénéficiaires de rente depuis le 1 ^{er} juin 2003)	324	334
Organisations affiliées	860	863
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Organisations affiliées	373	377
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Confédération	911	932

Bénéficiaires de rente	31.12.2009	31.12.2008
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Fonds national suisse FNS	–	13
Domaine des Ecoles Polytechniques Fédérales EPF	4'944	4'927
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Swisscom		
Droit à la rente avant le 1 ^{er} janvier 1999	7'509	7'682
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – RUAG		
Droit à la rente avant le 1 ^{er} juillet 2001	2'836	2'970
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – SRG SSR idée suisse		
Droit à la rente avant le 1 ^{er} janvier 2003	1'209	1'249
Caisse de prévoyance fermée de bénéficiaires de rente – Administration PUBLICA	91	83
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI	48	47
Swissmedic	83	82
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	9	9
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	0	0
Dictionnaire historique de la Suisse DHS	10	10
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	40	–
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	26	–
Fonds national suisse FNS	–	30
Total	45'660	46'548

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, SRG SSR idée suisse et RUAG ont abandonné à l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rente qui leur étaient rattachés. A ces effectifs fermés s'ajoutent d'autres bénéficiaires de rente restés à la CFP / PUBLICA lors de la sortie de leurs employeurs, ainsi que les anciens assurés volontaires. C'est là la raison principale expliquant la proportion élevée de bénéficiaires de rente au sein de la caisse.

2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

2.1 Personnes assurées actives

La catégorie des personnes assurées actives inclut également les personnes uniquement assurées contre les risques.

	31.12.2009	31.12.2008
Hommes	38'319	37'079
Femmes	18'551	17'642
Total des rapports d'assurance avec des personnes assurées actives	56'870	54'721

2.2 Rentes

	31.12.2009	31.12.2008
Rentes de vieillesse	31'364	31'971
Rentes pour enfants de personnes retraitées	720	799
Rentes d'invalidité	1'873	2'020
Rentes pour enfants d'invalides	403	443
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10'912	10'911
Rentes d'orphelins	388	404
Rentes transitoires de vieillesse	4'474	5'548
Rentes de substitution AI	368	428
Total	50'502	52'524

En 2009, PUBLICA a enregistré 471 nouvelles rentes de vieillesse et rentes pour enfants de personnes retraitées, 93 nouvelles rentes d'invalidité et rentes pour enfants d'invalides, ainsi que 538 nouvelles rentes de viduité et rentes d'orphelins. Cette réduction notable du nombre de rentes par rapport à l'année précédente est une conséquence du changement de primauté. Du fait de ce changement, en effet, les assurés en âge de partir à la retraite pouvaient bénéficier des anciennes conditions jusqu'au 30 juin 2008. Beaucoup en ont profité et nombreux sont ceux qui sont partis à la retraite à ce moment-là.

3.1 Commentaire relatif aux plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs attribuent un plan de prévoyance à chacune des personnes assurées en fonction des critères objectifs définis par les règlements de prévoyance. Les personnes assurées ont la possibilité d'augmenter leur avoir de vieillesse et, partant, leur future rente de vieillesse ou prestation de sortie en versant des cotisations d'épargne volontaire.

3.2 Financement, méthode de financement

Institution collective autonome, PUBLICA gère 17 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Le financement actuariel de chacune d'elles est basé sur le principe de la capitalisation. Les recettes de la caisse de pensions sont constituées par les cotisations d'épargne, les primes de risque, l'apport de prestations de libre passage des caisses de pensions précédentes, les rachats effectués par les personnes assurées, ainsi que les revenus de la fortune. Le montant des cotisations d'épargne et des éventuelles cotisations de risque versées par l'employeur est fixé par chacune des caisses dans son propre règlement de prévoyance.

Les frais d'administration facturés aux employeurs permettent à l'entreprise PUBLICA de se financer. Le montant de ces frais a été fixé d'entente avec les caisses de prévoyance dans les accords de niveau de service Prestations générales. Les prestations allant au-delà de ce qui est défini dans ces accords sont facturées en sus, à des tarifs négociés.

3.3 Informations complémentaires sur l'activité de prévoyance

Selon l'article 3, alinéa 2, de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA dans la mesure où celles-ci ont un rapport objectif avec le champ d'activité défini par ladite loi. La Confédération prend à sa charge les frais qui en résultent. C'est ainsi que PUBLICA administre notamment, sur mandat de la Confédération, le régime des retraites des anciens membres du Conseil fédéral et des autres magistrats. Ces prestations ne sont pas financées selon le principe de la capitalisation mais sont facturées au fur et à mesure à la Confédération, si bien qu'elles ne grèvent pas le compte annuel de PUBLICA.

IL FAUT, D'UNE PART, QUE LE 2^{ÈME} PILIER NE REPRÉSENTE PAS UNE TROP LOURDE CHARGE POUR L'EMPLOYEUR ET, D'AUTRE PART, QU'UN OPTIMUM SOIT ATTEINT POUR LE PERSONNEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE. POUR L'ORGANE PARITAIRE, IL S'AGIT D'UNE MISSION À RESPONSABILITÉ ET D'UN VÉRITABLE DÉFI.

MARCO JORIO ET WERNER BOSSHARD

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA répondent aussi bien aux exigences formelles concernant la structure du bilan, l'établissement du compte d'exploitation et des annexes qu'aux exigences matérielles imposées par la LPP (Swiss GAAP RPC 26). Le bilan reflète la situation financière effective et présente toutes les informations indispensables à son appréciation.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et l'évaluation s'effectuent conformément aux prescriptions du code des obligations (CO) et de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres, monnaies, investissements directs dans l'immobilier et prêts à des organismes de droit public sont inscrits au bilan à la valeur du marché. Chaque année, tous les immeubles font l'objet d'une nouvelle évaluation selon la méthode DCF (Discounted-Cash-Flow). Les immeubles en construction sont portés au bilan en fonction des coûts engendrés et de l'avancement des travaux de construction. Si nécessaire, ils font l'objet d'une correction de valeur. Une fois la construction achevée et les immeubles intégrés dans le portefeuille immobilier, un examen a lieu dans le cadre de l'évaluation annuelle.

Les hypothèques et les liquidités sont inscrites au bilan avec leur valeur nominale.

Les principes appliqués, lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2008, pour l'évaluation, la tenue des comptes ou leur présentation, n'ont subi aucune modification depuis l'introduction des recommandations Swiss GAAP RPC 26. Sont particulièrement concernées les provisions techniques et non techniques ainsi que les réserves de fluctuation de valeurs contenues dans les bases légales et contrôlées au fur et à mesure par l'expert actuariel.



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DU
DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA SUISSE (DHS)
MARCO JORIO, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR
WERNER BOSSHARD, VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA est une institution collective autonome subdivisée en caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Elle n'a conclu aucun contrat de réassurance en vue de couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou ont conclu un contrat de réassurance totale ou partielle auprès de l'institution collective PUBLICA. L'institution collective PUBLICA, en sa qualité de réassureur, et les différentes caisses de prévoyance ont constitué les provisions nécessaires pour remplir les obligations prévisibles et absorber les fluctuations actuarielles (cf. chiffre 5.6).

5.2 Evolution du capital de prévoyance des personnes assurées actives

Le poste du bilan «Capital de prévoyance des personnes assurées actives» représente les capitaux de prévoyance des personnes assurées actives, pour un total de CHF 10.6 milliards (contre CHF 9.9 milliards l'an passé). Le tableau ci-dessous montre l'évolution du capital de prévoyance des personnes assurées actives au cours de l'exercice sous revue.

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Etat du capital de prévoyance au 01.01.	9'856'891'021	10'223'258'639
Evolution du capital de prévoyance au 31.12.	749'013'401	- 366'367'618
Total capital de prévoyance personnes assurées actives	10'605'904'422	9'856'891'021
Nombre de rapports d'assurance	56'870	54'721

Le total du capital de prévoyance des personnes assurées actives a augmenté de CHF 749.0 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette assez forte augmentation compense, en ce qui concerne les rentes de vieillesse nouvellement servies, les conséquences du changement de primauté évoquées au chiffre 2.2.

Le montant minimum selon l'article 17 LFLP a été pris en compte pour la détermination du capital de prévoyance, de sorte que les capitaux de prévoyance dont il est question correspondent aux prestations de libre passage aux dates indiquées.

5.3 Montant des avoirs de vieillesse au sens de la LPP

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Total des avoirs de vieillesse au sens de la LPP	3'878'963'137	3'594'401'648
Taux d'intérêt minimal selon la LPP, défini par le Conseil fédéral	2.0%	2.75%

En plus de la gestion des capitaux de prévoyance pour les personnes assurées actives, PUBLICA assure la gestion des avoirs de vieillesse prévus par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin). Ceci garantit que les exigences légales relatives aux prestations minimales selon la LPP sont systématiquement remplies. Ledit avoir de vieillesse est déjà inclus dans les capitaux de prévoyance des personnes assurées actives.

5.4 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Etat du capital de prévoyance au 01.01.	19'703'221'007	18'193'599'705
Evolution du capital de prévoyance au 31.12.	- 830'344'035	1'509'621'302
Total capital de prévoyance bénéficiaires de rente	18'872'876'972	19'703'221'007
Nombre de rentes (pour le détail, cf. chiffre 2.2)	50'502	52'524

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente, qui correspond à la valeur actuelle des rentes en cours y compris les prestations en cours d'acquisition qui s'y rattachent, a régressé de plus de CHF 830 millions par rapport à l'exercice précédent. Un taux de départs à la retraite relativement bas durant l'exercice sous revue (conséquence du changement de primauté) explique cette diminution.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Pour ce point, il est renvoyé à l'attestation établie au 31 décembre 2009 par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle (cf. chiffre 12).

5.6 Bases techniques et provisions techniques

Les engagements de la caisse de pensions sont calculés selon les principes et directives de l'Association suisse des actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les calculs reposent sur les bases techniques EVK 2000 3.5% en ce qui concerne les caisses de prévoyance dites ouvertes (c'est à dire composées de personnes assurées actives) et sur les bases techniques EVK 2000 3.0% pour les caisses de prévoyance dites fermées (c'est à dire composées uniquement de bénéficiaires de rente). Par ailleurs, et conformément aux données empiriques dont dispose PUBLICA en matière de sinistres, la probabilité d'invalidité est pondérée à hauteur de 80% de sa valeur (60% pour la Caisse de prévoyance de la Confédération).

Tableau consolidé des provisions techniques

Caisses de prévoyance	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Provision pour adaptation périodique du taux de conversion pers. assurées actives	477'265'699	394'275'640
Provision pour longévité (bénéficiaires de rente)	865'810'967	793'657'408
Provision pour sinistres à régler	187'220'065	189'465'985
Provision pour risques décès et invalidité	58'462'000	58'369'000
Provision pour garanties (changement de primauté)	341'548'219	348'037'083
Provision pour compensation du renchérissement et frais administratifs	25'756'830	27'326'959
Total provisions techniques caisses de prévoyance	1'956'063'780	1'811'132'075

Institution collective	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Provision pour sinistres à régler	8'308'724	2'503'681
Provision pour risques décès et invalidité	20'460'000	15'156'000
Provision pour risques de tarification	59'774'000	67'403'000
Provision pour cas de rigueur	28'301'300	28'301'300
Total provisions techniques institution collective	116'844'024	113'363'981
Total provisions techniques	2'072'907'804	1'924'496'056

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement du 1^{er} juillet 2008 sur les provisions et les réserves de PUBLICA, établi par la Commission de la caisse en collaboration avec l'expert en caisses de pensions (Hewitt Associates), l'Investment Controller (PPCmetrics) et l'organe de révision externe (Ernst & Young).

Les provisions techniques ont augmenté de CHF 148.4 millions par rapport à l'année passée.

5.6.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Provision en vue de l'adaptation périodique du taux de conversion pour les personnes assurées actives

Le taux de conversion doit être adapté périodiquement pour prendre en compte l'augmentation de l'espérance de vie. La provision en vue de l'adaptation périodique du taux de conversion contribue à rendre cet abaissement aussi régulier que possible et à en amortir totalement ou partiellement les effets sur les prestations des personnes assurées actives.

Provision pour longévité (bénéficiaires de rente)

Dans la mesure où l'évolution dans le temps de l'espérance de vie n'est pas prise en compte dans les bases techniques (tables périodiques), il est nécessaire de prendre des dispositions permettant de fournir les prestations promises à long terme. Une provision pour longévité est par conséquent constituée pour les bénéficiaires de rente.

Provision pour sinistres à régler

Calculées de manière actuarielle, les primes de risque sont censées couvrir les frais des nouveaux cas de décès et d'invalidité de l'année en cours. Or, dans le secteur de l'invalidité, plusieurs années peuvent s'écouler entre la survenance de l'événement d'assurance et le règlement définitif du cas. Une provision doit donc être constituée en vue du traitement ultérieur de ces cas.

Provision pour risques décès et invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité attendus au cours d'une année, ainsi que la réserve mathématique nécessaire pour couvrir les prestations réglementaires, sont estimés au moyen des bases techniques EVK 2000. Le but de la provision pour risques décès et invalidité est d'absorber les effets financiers négatifs d'un écart inattendu entre le nombre de cas de décès et d'invalidité prévus et le nombre de cas effectifs. Cette provision, qui n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes tout ou partie des risques décès et invalidité, est par conséquent exposée aux risques de fluctuation.

Provision pour garantie (changement de primauté)

La provision pour garantie (changement de primauté) sert à financer les prétentions découlant de l'article 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis). Depuis sa création, il y a 18 mois, ce mécanisme a relativement peu fonctionné (conséquence du changement de primauté).

Provision pour compensation du renchérissement et frais administratifs

Certains effectifs de bénéficiaires de rente ne sont plus rattachés à aucun employeur assumant les frais d'administration. La provision pour compensation du renchérissement et frais administratifs est par conséquent destinée à financer les frais administratifs ultérieurs ainsi que les éventuelles compensations du renchérissement. Elle est affectée à des effectifs bien précis de la Caisse de prévoyance Administration PUBLICA, caisse dite fermée, composée de bénéficiaires de rente.

5.6.2 Provisions techniques de l'institution collective

Provision pour sinistres à régler

En sa qualité de réassureur, l'institution collective doit, à l'instar des caisses de prévoyance, constituer une provision pour sinistres à régler. Cette dernière l'est à partir des primes de risque versées par les caisses de prévoyance dont les prestations sont partiellement ou totalement réassurées auprès de l'institution collective.

Provision pour risques décès et invalidité

L'institution collective doit non seulement constituer une provision pour sinistres à régler mais aussi une provision pour risques décès et invalidité car, en sa qualité de réassureur, elle assume les risques de fluctuation liés à l'évolution des sinistres.



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'AUTORITÉ
FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES MARCHÉS FINANCIERS (FINMA)
REGULA VAN DER VELDE, PRÉSIDENTE, REPRÉSENTANTE DES EMPLOYÉS
KURT BUCHER, VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR

Provision pour les risques de tarification

La provision pour les risques de tarification donne à l'institution collective PUBLICA un temps de réaction lui permettant d'adapter le montant des primes si une erreur est commise dans le calcul des éléments actuariels essentiels.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par l'institution collective sont définies dans le règlement sur les cas de rigueur de PUBLICA. En 2009, aucune demande de prestations réunissant ces conditions n'a été déposée.

5.7 Taux de couverture au sens de l'article 44 OPP 2

Le taux de couverture calculé selon les prescriptions de l'article 44 OPP 2 correspond au rapport entre la fortune effectivement disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance actuariel de la caisse (y compris les provisions techniques).

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	31'551'689'197	31'484'608'084
Réserve de fluctuation de valeurs	772'856'496	0
Fonds libres	0	0
Fortune disponible	32'324'545'693	30'168'045'248
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	102.4%	95.8%

Les explications relatives au taux de couverture économique figurant au chiffre 9.1 complètent la comparaison.

5.8 Résultat des risques décès et invalidité de l'institution collective

PUBLICA considérée en sa qualité de réassureur

Les caisses de prévoyance présentant un effectif relativement restreint de personnes assurées actives réassurent totalement ou partiellement leurs prestations auprès de l'institution collective. Les cas d'invalidité survenus avant que PUBLICA ne devienne une institution collective sont à la charge des caisses de prévoyance concernées (provisions pour sinistres à régler). Comme on s'y attendait, ce sont presque exclusivement des cas de ce type qui se sont produits en 2009, si bien que l'ensemble des primes de risque des caisses de prévoyance ayant réassuré leurs prestations auprès de PUBLICA a atteint un montant de CHF 5.8 millions, somme qui est venue gonfler la provision pour sinistres à régler de l'institution collective.

5.9 Résultat des risques décès et invalidité pour les personnes assurées actives, total pour toutes les caisses de prévoyance

Un gain actuariel a été réalisé non seulement sur le résultat du risque décès (CHF 18.9 millions) mais aussi sur celui du risque invalidité (CHF 132.6 millions). Ainsi, le nombre de sinistres effectivement survenus est inférieur aux estimations fondées sur les bases techniques. En conséquence, les primes de risque ont été révisées et, le cas échéant, revues à la baisse pour l'année suivante. Avec le passage aux nouvelles bases techniques actualisées, il faut s'attendre à une modification générale des primes de risque pour toutes les caisses de prévoyance, les primes de risque garantissant à long terme une procédure d'indemnisation sans perte ni profit.

5.10 Résultat du risque décès pour les bénéficiaires de rente, total pour toutes les caisses de prévoyance

Avec une perte supérieure à CHF 90 millions (part des bénéficiaires de rentes de vieillesse: environ CHF 85 millions), le résultat du risque décès démontre de manière claire l'utilité de constituer une provision pour longévité en faveur des bénéficiaires de rente. La perte s'explique par l'augmentation de l'espérance de vie et démontre qu'une modification périodique des bases techniques dans le but d'actualiser les chiffres nécessaires au calcul du taux de conversion, notamment en ce qui concerne les départs à la retraite, est indispensable. Avec le changement de bases techniques déjà mentionné au chiffre 5.9, cette perte devrait diminuer de manière tout à fait significative, voire complètement disparaître dans un premier temps, du fait, cette fois, de l'actualisation des statistiques relatives à l'espérance de vie.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Entre crise financière persistante et chute de la croissance économique, l'année 2009 a débuté sous de sombres auspices. Jusqu'au début du mois de mars, les marchés d'actions ont une fois encore plongé d'environ 20%, les primes pour risques de crédit ont quant à elles augmenté de manière significative, grevant ainsi les finances des entreprises en dépit du faible niveau des taux d'intérêt. De juillet 2008 à mai 2009, la production industrielle des Etats-Unis a chuté d'environ 13% et celle de la zone euro de plus de 17%. Les prévisions déjà pessimistes en ce qui concerne la croissance économique globale et celle des bénéfices des entreprises ont encore été révisées à la baisse et, dans la foulée, le moral des consommateurs et des industriels a faibli.

Une lueur d'espoir s'est toutefois dessinée avec l'adoption de gigantesques programmes d'incitation, dont le montant total s'élevait à environ USD 3'000 milliards, et d'un large éventail de mesures de politique monétaire. A la surprise générale, les indicateurs économiques publiés ont alors donné de premiers signes positifs, et la situation générale s'est stabilisée plus vite que prévu. A la fin du premier trimestre 2009, d'autres critères ont regagné en importance dans l'analyse des acteurs financiers: suite à la chute dramatique des cours, les classes de placement à risque (actions, emprunts d'entreprise) sont devenues bon marché et, comparativement aux moyens historiques à long terme, largement sous-représentées dans les portefeuilles des investisseurs. On a alors observé une augmentation de la tendance à prendre des risques et en mars 2009 les marchés se sont rétablis de manière fulgurante.

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La philosophie de placement de PUBLICA vise, au moyen d'une large diversification des actifs, à absorber systématiquement les primes de risque imparfaitement corrélées provenant des sources les plus diverses (risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, aux crédits et aux liquidités). A cette fin, nous investissons principalement de manière passive ou indicielle. Les différents produits sont sélectionnés de manière à ce que leur profil risque / rendement soit aussi net que leur impact sur le profil risque / rendement des actifs immobilisés.

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion des actifs. Elle a compétence pour édicter et modifier le règlement sur les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et surveille l'application de la stratégie de placement. L'Asset Management de PUBLICA a la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie et de prendre les décisions tactiques (écarts temporaires par rapport aux pondérations actions/obligations retenues dans la stratégie de placement, dans le but de générer une plus-value par rapport à la stratégie arrêtée).

Les placements en actions sont administrés passivement et reflètent l'évolution du marché. L'ensemble des portefeuilles d'actions est géré par des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés de manière active, mais indicielle, par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Les placements dans l'immobilier prennent la forme d'investissements directs en Suisse. Les placements en matières premières sont gérés par deux spécialistes externes. L'un des mandats est totalement passif; quant à l'autre, de faibles écarts par rapport à l'indice de référence (benchmark) sont permis, dans la limite des règles établies. Les deux programmes de couverture du risque de change sont gérés de manière entièrement passive par deux experts externes.

UN SERVICE DE QUALITÉ, DES FRAIS ADMINISTRATIFS TRÈS MODÉRÉS
ET DE FAIBLES DÉPENSES EN MATIÈRE DE GESTION DE FORTUNE, VOILÀ
DE VRAIS SUJETS DE RÉJOUISSANCE, SURTOUT POUR UNE PETITE
CAISSE DE PRÉVOYANCE COMME CELLE DE L'IFFP.

VINCENZO NEMBRINI ET THOMAS BRÖNNIMANN

Au 31 décembre 2009, les institutions suivantes étaient chargées de la gestion de la fortune de PUBLICA:

Asset Manager

Mandat	Gérant de fortune	Type de placement
Obligations en CHF	PUBLICA Asset Management	indiciel
Obligations en EUR	PUBLICA Asset Management	indiciel
Obligations en EUR	Swisscanto	indiciel
Obligations en USD	PUBLICA Asset Management	indiciel
Obligations en USD	Swisscanto	indiciel
Obligations d'Etat en GBP (garanties)	PUBLICA Asset Management	indiciel
Couverture des taux de change		
Obligations en devises étrangères	Record Currency Management	passif
Hypothèques	Hypotheken PUBLICA	placements directs
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management	passif
Actions Suisse	Pictet Asset Management	passif
Actions Monde pays industrialisés	Credit Suisse Asset Management	passif
Actions Monde pays industrialisés	Blackrock	passif
Couverture des taux de change		
Actions Monde	Russell Investment	passif
Matières premières	Morgan Stanley	indiciel (swaps)
Matières premières	Blackrock	passif (futures)
Biens immobiliers Suisse	PUBLICA Asset Management	placements directs

PUBLICA exerce ses droits de vote aux assemblées générales de sociétés anonymes cotées en bourse en Suisse; son optique consiste à préserver les intérêts des actionnaires à long terme. Aucun droit de vote n'est exercé à l'étranger. PUBLICA ne fournit aucun renseignement au cas par cas sur son comportement électoral.



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'INSTITUT FÉDÉRAL DES
HAUTES ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE (IFFP)
VINCENZO NEMBRINI, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR
THOMAS BRÖNNIMANN, VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS

6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs englobe deux réserves différentes: la réserve du taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs des titres.

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Réserve du taux d'intérêt technique au 01.01.	0	705'108'554
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	0	1'327'688'283
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	0	2'032'796'837
Modification du taux d'intérêt technique à la charge ou au bénéfice du compte d'exploitation	279'212'631	- 705'108'554
Modification des réserves de fluctuation de valeurs à la charge ou au bénéfice du compte d'exploitation	493'643'865	- 1'327'688'283
Réserve du taux d'intérêt technique au 31.12.	279'212'631	0
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	493'643'865	0
Total de la réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	772'856'496	0
Objectif de la réserve du taux d'intérêt technique	2'624'906'019	2'175'557'930
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	4'732'753'382	4'722'691'213
Total des objectifs	7'357'659'401	6'898'249'143
Déficit de la réserve du taux d'intérêt technique	2'345'693'388	- 2'175'557'930
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs	4'239'109'517	- 4'722'691'213

La constitution et la dissolution des réserves pour le taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeurs évoluent toujours de manière synchronisée, si bien que ces deux réserves présentent constamment le même taux de réalisation, exprimé en pour cent, par rapport à leur objectif. Grâce à ce résultat positif, des réserves de fluctuation de valeurs ont pu de nouveau être constituées. Elles n'atteignent toutefois que 10.5% du niveau souhaité (contre 0% l'année précédente), aussi ne peut-on pas encore parler de capacité de risque suffisante.

6.2.1 Réserve du taux d'intérêt technique

Les taux d'intérêt sans risque du marché peuvent varier, pour des durées définies ou quelle que soit la durée, par rapport au taux d'intérêt technique fixé de manière uniforme et pour le long terme. Si les taux d'intérêt sans risque pour les différentes durées sont partiellement ou totalement inférieurs au taux technique fixé, il en résulte potentiellement des engagements économiques plus élevés pour la caisse. La réserve du taux d'intérêt technique doit, pour le moins partiellement, compenser le risque de fluctuation économique et si nécessaire financer une baisse du taux d'intérêt technique.

Selon le règlement relatif aux provisions et réserves de PUBLICA, l'objectif assigné à cette réserve correspond à 50% de la différence obtenue entre le montant des engagements calculés au taux d'intérêt technique actuellement en vigueur (3.5% pour les caisses de prévoyance dites ouvertes et 3% pour les caisses de prévoyance dites fermées) et le montant des engagements calculés à un taux d'intérêt sans risque.

6.2.2 Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs doit garantir que les risques de placement nécessaires pour atteindre les objectifs de rendement à long terme peuvent être supportés. L'objectif de cette réserve dépend de la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'espace temps considéré. Pour le moment, cet objectif minimal représente 15% de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

6.3 Présentation des placements par catégorie

Les placements sont répartis selon les catégories suivantes, les risques de change étant couverts par des opérations à terme sur devises.

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Liquidités et créances	1'625'755'921	606'476'895
Liquidités	1'485'193'428	419'665'048
Créances	140'562'494	186'811'847
Obligations	19'148'776'262	20'551'300'752
Obligations en CHF	13'539'459'710	14'688'213'609
Obligations Europe	3'506'050'667	3'825'391'452
Obligations en USD	1'862'389'148	2'037'695'691
Obligations en GBP	240'876'737	0
Actions	8'044'680'049	5'885'131'274
Actions Suisse	2'859'211'755	2'080'140'374
Actions Europe	2'573'382'542	1'783'452'582
Actions Amérique du Nord	2'058'563'317	1'577'135'670
Actions Pacifique	553'522'435	444'402'647
Hypothèques	1'302'633'150	1'366'193'289
Biens immobiliers	2'053'432'385	1'853'079'332
Placements alternatifs	248'818'619	0
Matières premières	248'818'619	0
Placements de la fortune	32'424'096'386	30'262'181'541

6.3.1 Liquidités

Le niveau des liquidités a nettement augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui traduit un besoin accru de tels instruments afin de structurer les placements en matières premières, mais reflète aussi une approche prudente des marchés obligataires.

6.3.2 Créances

Totalisant CHF 99.9 millions, les comptes courants des employeurs représentent, avec les débiteurs de cotisations, l'un des postes les plus importants de la rubrique «Créances». Les cotisations des employeurs et des salariés sont facturées aux employeurs à la fin de chaque mois. Les cotisations du mois de décembre sont dues au 31 décembre 2009.

6.3.3 Obligations

La part des placements en obligations dans le portefeuille a légèrement diminué par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique principalement par la poursuite de l'élargissement du portefeuille immobilier et des placements en matières premières, ainsi que par la notation positive des marchés d'actions.

6.3.4 Actions

Contrairement à l'an passé, le poids des placements en actions dans le portefeuille a augmenté de manière significative grâce aux actives décisions tactiques prises en matière de placement et aux gains réalisés en bourse.

6.3.5 Hypothèques

La somme des prêts hypothécaires atteignait CHF 1.111 milliard au 31 décembre 2009. Les prêts octroyés aux coopératives d'habitation totalisaient quant à eux CHF 191.3 millions.

6.3.6 Immobilier

PUBLICA détient un portefeuille de biens immobiliers locatifs et commerciaux dans toute la Suisse. Ce portefeuille est encore en cours de développement et doit atteindre un volume de CHF 3 milliards. Sa valeur actuelle (y compris les immeubles en construction et les projets) était de CHF 2.053 milliards au 31 décembre 2009, contre CHF 1.853 milliard fin 2008.

6.3.7 Stratégie de placement

La nouvelle stratégie de placement est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, avec la loi relative à PUBLICA. Pour certaines catégories de placements, le passage de l'ancienne stratégie à la nouvelle se fait par étapes, les priorités étant fixées en fonction de l'impact de la catégorie de placement en question sur le profil risque / rendement du portefeuille global. Une stratégie au pro rata, à l'aune de laquelle le résultat du portefeuille est mesuré, est définie pour chaque étape.

Catégories de placement	31.12.2009	Stratégie de placement	Structure cible au pro Rata	Minimum au pro Rata	Maximum au pro Rata
Valeurs nominales	67.90%	56.00%	66.25%	60.25%	75.25%
Marché des liquidités	4.45%	0.00%	1.25%	0.00%	8.00%
Obligations en CHF	42.01%	31.00%	45.50%	42.50%	48.50%
Emprunts d'Etat en EUR	17.38%	7.00%	15.00%	5.00%	25.00%
Emprunts d'Etat en GBP		1.00%			
Emprunts d'Etat en USD		3.00%			
Emprunts d'Etat en JPY		1.00%			
Crédit Investment Grade		8.50%			
Etats-Unis		4.50%			
Europe		3.00%			
Asie	1.00%				
Crédit Sub-Investment					
Grade	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Hypothèques	4.06%	4.50%	4.50%	0.00%	6.00%
Emprunts d'Etat					
marchés émergents	0.00%	0.00%	0.00%		
Actions	24.97%	24.00%	23.00%	19.00%	27.00%
Suisse	8.89%	5.00%	8.00%	6.00%	10.00%
Europe	7.98%	7.00%	7.00%	5.00%	9.00%
Amérique du Nord	6.39%	6.00%	6.00%	4.00%	8.00%
Pacifique	1.71%	2.00%	2.00%	1.00%	3.00%
Marchés émergents	0.00%	4.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Investissements alternatifs	0.77%	5.00%	0.75%	0.00%	2.00%
Matières premières	0.77%	5.00%	0.75%	0.00%	2.00%
Infrastructures	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.00%
Private Equity	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	3.00%
Hedge Funds	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Catégories de placement	31.12.2009	Stratégie de placement	Structure cible au pro Rata	Minimum au pro Rata	Maximum au pro Rata
Biens immobiliers	6.36%	15.00%	10.00%	8.00%	12.00%
Suisse	6.36%	10.00%	10.00%	8.00%	12.00%
Europe	0.00%	3.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Asie	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	2.00%
Etats-Unis (REITs)	0.00%	2.00%	0.00%	0.00%	3.00%

Les valeurs au 31 décembre 2009 mentionnées dans la 2^{ème} colonne reposent sur les actifs du dépositaire global et de l'Investment Controller, lesquels ne tiennent pas compte des positions «créances» et «compte de régulation actif» dont le total s'élève à CHF 155.0 millions.

Les écarts temporaires mais encore réels au jour de référence par rapport aux objectifs exprimés en pour cent relatifs aux catégories de placement ont été analysés et approuvés par l'Investment Controller, le Comité de placement et la Commission de la caisse.

6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les positions sur dérivés ci-après étaient encore ouvertes au 31 décembre 2009:

	Valeur de remplacement positive en CHF	Volume net des contrats en CHF (vente)
Swaps (taux d'intérêt)	10'899'702	160.0 Mio.
Swaps (matières premières)	480'216	119.5 Mio.
Opérations de change à terme	79'531'923	10.9 Mrd.
Futures sur actions	887'469	50.8 Mio.
Futures sur matières premières	2'338'843	122.3 Mio.

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer les risques liés aux taux. La moitié des investissements dans les matières premières est réalisée par swaps de matières premières et l'autre moitié par futures sur matières premières. Les opérations à terme sur devises servent à la gestion tactique des risques monétaires sur les obligations et les actions en monnaie étrangère et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur actions permettent de couvrir les dividendes déjà pris en compte dans le calcul de l'indice des actions mais non encore redistribués.

Les différentes positions dérivées disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements proches des liquidités. Un effet de levier sur l'ensemble des placements est donc exclu.

6.5 Prêt-emprunt de titres (securities lending)

PUBLICA a conclu un contrat de prêt-emprunt de titres avec deux banques de dépôt: JP Morgan et Credit Suisse. PUBLICA exerce son droit de vote aux assemblées générales des sociétés anonymes suisses mais s'abstient de toute opération de prêt-emprunt de titres immédiatement avant et pendant les assemblées générales. Au 31 décembre 2009, le total des titres s'élevait à CHF 273'364'505 millions (contre CHF 614'279'783 millions au 31 décembre 2008), garantis par un dépôt en gage.

Les exigences formulées par l'Office fédéral des assurances sociales dans son courrier du 12 mars 2009 en matière de prêt-emprunt de titres ont pu être satisfaites.

6.6 Explication du résultat net du placement de la fortune

Le résultat net global du placement de la fortune est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placement:

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Rendement net des liquidités	74'692	8'091'208
Rendement net des créances sur la Confédération	0	682'421
Rendement net des créances	599'597	1'021'096
Rendement net des obligations	859'499'128	1'072'751'664
Rendement net des actions	1'976'301'495	- 3'381'711'839
Rendement net des hypothèques	39'490'219	38'363'580
Rendement net des biens immobiliers	115'560'617	86'046'868
Rendement net des placements alternatifs	1'282'570	0
Rendement net des engagements	- 937'819	- 1'293'769
Frais de gestion de la fortune	- 29'735'330	- 24'913'986
Total du rendement net des placements de la fortune	2'962'135'171	- 2'200'962'757

La position «rendement net des créances», dans laquelle figurent les intérêts des avoirs des destinataires, n'est pas une catégorie de placement au sens strict. Le rendement net des créances est constitué, entre autres, des intérêts sur les découverts techniques des organisations affiliées.



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE LA CONFÉDÉRATION
JACQUELINE CORTESI-KÜNZI, PRÉSIDENTE, REPRÉSENTANTE DE L'EMPLOYEUR
PAUL ACKERMANN, VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS

Répartition du rendement net des obligations

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Rendement net des obligations en CHF	745'073'770	742'397'764
Rendement net des obligations Europe	175'735'474	198'210'431
Rendement net des obligations en GBP	- 33'884'838	0
Rendement net des obligations en USD	- 27'949'326	132'143'469
Rendement net des obligations en JPY	388'285	0
Rendement net des obligations	859'363'366	1'072'751'664

Répartition du rendement net des actions

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Rendement net des actions Suisse	576'053'127	- 780'128'610
Rendement net des actions Europe	707'624'505	- 1'192'785'284
Rendement net des actions Amérique du Nord	571'779'402	- 1'037'094'138
Rendement net des actions Pacifique	120'843'374	- 300'065'845
Rendement net des actions Pays émergents	1'087	- 71'637'962
Rendement net des actions	1'976'301'495	- 3'381'711'839

Rendement net des hypothèques

Le rendement net correspond aux revenus provenant des intérêts, des taxes et des résultats des paiements dus avant terme.

Rendement net des biens immobiliers

Les évaluations de fin d'année et le transfert des charges d'exploitation de la rubrique consacrée aux commissions de gestion (Management Fees) sont pris en compte en conséquence dans le rendement net de CHF 115.5 millions.

Frais de gestion des placements

Les frais administratifs afférents à la gestion de la fortune s'élèvent à CHF 29.6 millions et sont répartis dans le tableau ci-dessous entre les positions principales suivantes.

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Intérêts bancaires et postaux nets	15'689	205'803
Frais de transaction et taxes	5'955'562	4'935'118
Commissions de gestion et taxes	23'692'962	15'437'247
Autres frais de gestion de la fortune	71'116	4'335'818
Total frais de gestion de la fortune	29'735'330	24'913'986

L'augmentation des frais administratifs ne résulte pas d'une augmentation des coûts mais, pour une large part, du choix opéré en faveur de leur présentation plus claire à des fins de transparence (produit brut). Depuis le 1^{er} juillet 2008 (donc, six mois seulement), date de la réorganisation structurelle de la comptabilité des papiers-valeurs, les commissions de gestion (Management Fees) comprennent les charges d'exploitation des biens immobiliers et des hypothèques. De plus, cette adaptation a permis d'imputer les frais de transaction et les impôts sur les transactions sur les frais de gestion de la fortune. A elles seules, l'augmentation de la fortune de CHF 30 à 32 milliards et la nouvelle catégorie de placement, matières premières, sont à l'origine d'une augmentation en francs constants de CHF 1.8 million.

6.7 Performance de la fortune globale

En 2009, la performance des placements a atteint 10,13%, dépassant de très peu l'indice de référence (stratégie de placement) fixé à 10,12%. Le fait que la part d'actions dans le portefeuille a été rebalancée à son poids stratégique au printemps 2009, donc une fois disparues les raisons de maintenir la sous-pondération, a contribué de manière sensible aux bons résultats.

ORIENTATION CLIENTÈLE, TRANSPARENCE AINSI QUE CONSEIL DE TRÈS GRANDE QUALITÉ FONT PARTIE DES POINTS FORTS DE PUBLICA. SES FAIBLESSES NE LUI SONT PAS DIRECTEMENT IMPUTABLES MAIS ONT PLUTÔT LEUR ORIGINE DANS LE DROIT SUPÉRIEUR.

PIERRE STEINER ET ROLAND SCHEIDEGGER

	Performances du portefeuille	Performances de l'indice de référence (benchmark)	Différence portefeuille – indice de référence (benchmark)
Fortune globale	10.13%	10.12%	0.01%
Fortune en titres	10.82%	11.07%	-0.25%
Obligations et marché monétaire	4.38%	4.61%	-0.23%
CHF	5.57%	6.20%	-0.63%
EUR, couverture du risque de change	3.74%	3.62%	0.12%
GBP, couverture du risque de change (depuis le 01.12.2009)	-2.62%	-2.72%	0.10%
USD, couverture du risque de change	-1.33%	-4.43%	3.10%
Actions	29.14%	29.20%	-0.06%
Suisse	22.07%	22.09%	-0.02%
Ensemble des pays industrialisés, couverture du risque de change	33.03%	33.02%	0.01%
Matières premières, couverture du risque de change	0.54%	0.58%	-0.04%
Hypothèques	2.96%	2.56%	0.40%
Immeubles	5.63%	5.40%	0.23%

Compte annuel et calcul de performance

La performance exacte ne peut pas être définie sur la base des chiffres du compte annuel. Le compte annuel est basé sur des chiffres issus de la comptabilité financière, laquelle sert à documenter les opérations. Pour sa part, le calcul de performance a pour objectif de prouver, de la manière la plus détaillée et professionnelle possible, l'influence de l'évolution des marchés et des décisions prises en matière de gestion de la fortune.

Les rendements sont calculés sur la base du rapport entre le revenu et le capital moyen investi. Les apports et les débours ont une influence sur le capital moyen investi; la date des flux de trésorerie joue également un rôle. La performance de PUBLICA est calculée par des tiers indépendants, l'Investment Controller et le dépositaire global. Le compte est ajusté en fonction des flux de liquidités et repose sur une évaluation quotidienne de la fortune.



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'INSPECTION
FÉDÉRALE DE LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE (IFSN)
PIERRE STEINER, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR
ROLAND SCHEIDEGGER, VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS

6.8 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

Bien que le déficit technique ait été couvert par la Confédération en 2008, les observations suivantes doivent être faites sous ce point:

Les banques chargées de mandats de gestion du patrimoine sont autorisées à placer des fonds auprès de la Confédération, par exemple sous forme d'obligations. En raison des dispositions légales spéciales propres à PUBLICA, les restrictions imposées par les articles 57 et 58 de l'OPP 2 en ce qui concerne la fortune placée chez l'employeur (ici la Confédération) ne s'appliquent pas.

Fin 2008, une créance provenant du déficit technique et s'élevant encore à CHF 10.5 millions existait à l'égard des organisations affiliées. Seuls CHF 8 millions ont été couverts par la Confédération au moyen du crédit supplémentaire I 2009 alloué par le Département fédéral des finances (DFF). Le montant restant continue d'apparaître au bilan en tant que découvert technique; un intérêt doit être versé par l'organisation concernée jusqu'au remboursement complet du découvert.

En ce qui concerne la réserve d'employeur, le poste le plus important est constitué par une allocation des EPF de CHF 5.3 millions versée en vue d'atténuer le régime plus rigoureux appliqué aux classes d'âge des 45 ans et plus, et des 55 ans et plus. Elle doit être répartie entre plus de 1000 bénéficiaires au cours de l'année 2010.

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Etat des réserves de cotisations d'employeur au 01.01.	2'777'678	1'118'227
Virements	8'085'269	1'645'496
Utilisation	- 97'883	0
Intérêts (1%)	43'988	13'956
Total des réserves de cotisations d'employeur au 31.12.	10'809'052	2'777'678

7.1 Entreprise PUBLICA

Le résultat du compte de l'entreprise PUBLICA est vérifié par le comité d'audit, puis soumis à la Commission de la caisse. Il s'appuie également sur le budget et l'analyse des écarts.

Capital d'exploitation et engagements de l'entreprise

Le capital d'exploitation, autrement dit les engagements de l'entreprise, se présente de la manière suivante:

	en CHF 31.12.2009	en CHF 31.12.2008
Actifs circulants	17'640'149	13'401'895
Actifs immobilisés	3'549'411	3'564'386
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	21'189'560	16'966'281
Capitaux de tiers	3'168'050	3'548'825
Capitaux de tiers à court terme	2'422'909	2'715'105
Capitaux de tiers à long terme	745'141	833'720
Capital propre	18'021'510	13'417'456
Capital de l'entreprise	11'697'526	11'468'143
Capital de croissance	0	779'756
Bénéfice	6'323'984	1'169'556
Engagements de l'entreprise PUBLICA	21'189'560	16'966'281

Compte administratif de l'entreprise

Pour l'exercice sous revue, les frais administratifs de l'entreprise PUBLICA s'élèvent à CHF 30 millions, contre CHF 36.3 millions de recettes. Les frais administratifs comprennent les frais de gestion afférents aux assurés actifs et aux bénéficiaires de rente. Sont également compris les frais de gestion de fortune qui échoient à l'entreprise. Ceux-ci sont toutefois financés à partir des performances réalisées en matière de placement de la fortune et sont par conséquent également imputés aux produits correspondants dans le compte administratif. Après déduction de la gestion de fortune, les gains figurant dans le compte administratif s'élèvent à CHF 6.3 millions et reflètent le résultat obtenu en matière d'administration des assurés, laquelle est financée par la prime pour frais de l'employeur (coûts administratifs).

Répartition du bénéfice entre les caisses de prévoyance

Comme mentionné dans le chapitre précédent, les dépenses de l'entreprise PUBLICA sont d'abord affectées aux deux secteurs d'activité clés que sont l'administration de la fortune et l'administration des assurés.

Les recettes effectives sont ensuite affectées aux caisses de prévoyance et les coûts sont alors ventilés par imputation directe proportionnellement aux prestations effectivement fournies. Les coûts des projets sont répartis entre les caisses de prévoyance au prorata des frais administratifs qu'elles ont acquittés. Le résultat ainsi obtenu pour chacune des caisses tient compte du fait qu'en matière de tarifs et de frais administratifs des régimes différents sont appliqués aux diverses caisses de prévoyance.

Répartition du bénéfice 2009

Dans le passé, les gains administratifs réalisés par chaque caisse de prévoyance étaient calculés proportionnellement aux frais administratifs facturés. L'objectif est toutefois de procéder à une répartition basée sur les résultats de la comptabilité des coûts et des prestations (dite comptabilité analytique). Les résultats de ces deux méthodes divergent de manière significative selon la caisse de prévoyance considérée.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice 2009, la méthode transitoire suivante a été appliquée, et ce de la manière suivante: dans un premier temps, le résultat moyen par caisse de prévoyance a été calculé à partir des deux méthodes de calcul, l'actuelle et la future. Dans un deuxième temps, les résultats négatifs des caisses de prévoyance ont été neutralisés et mis à la charge des caisses de prévoyance restantes. Les résultats ainsi calculés ont finalement été affectés aux caisses de prévoyance, plus précisément à leurs provisions non techniques respectives. Pour ce qui est des comptes 2010, le but est donc d'imputer à chaque caisse de prévoyance les résultats de la comptabilité analytique calculés de manière effective (gain ou perte).

8 Demandes des autorités de surveillance

PUBLICA s'efforce de maintenir des coûts faibles et de conclure des accords loyaux et transparents. Les règlements adoptés en collaboration avec nos partenaires prévoient qu'aucune rétrocession ne doit être acceptée en rapport avec des relations contractuelles qu'aurait PUBLICA dans les secteurs des titres et de l'immobilier. Les contrats conclus avec des entreprises générales et des entreprises totales pour la construction d'ouvrages dans le domaine immobilier sont principalement des contrats d'entreprise et ne sont donc pas concernés par l'ATF 132 II 460. Les prestations convenues sont rémunérées par un prix forfaitaire qui tient déjà compte des rabais de quantité généralement pratiqués dans la branche.

9.1 Explications relatives au taux de couverture économique

Grâce au taux de couverture actuariel de 102.4% au 31 décembre 2009 (cf. point 5.7), les engagements de la caisse sont à nouveau intégralement couverts par les actifs existants. En la matière, la situation générale ne s'est cependant pas encore améliorée de manière fondamentale, si bien que, quoique plus bas (3.5% pour les caisses de prévoyance dites fermées et 3.0% pour les caisses de prévoyance dites ouvertes), le taux d'intérêt technique demeure relativement élevé. Pour une évaluation effective de la situation de la caisse, il convient donc de tenir compte du taux de couverture économique en plus du taux de couverture actuariel.

Pour déterminer le taux de couverture économique, les engagements de la Caisse de pensions sont calculés avec un taux d'intérêt sans risque correspondant à la période concernée. Le but d'une caisse de pensions n'est certes pas d'effectuer tous ses placements sans risque, mais il va de soi qu'une certaine prudence est de mise. C'est pourquoi, conformément au règlement sur les provisions et réserves de PUBLICA, la Caisse a décidé de constituer (et le cas échéant, de dissoudre), successivement et en fonction du résultat de ses activités de placement, une «Réserve pour l'intérêt technique». L'objectif de cette réserve est d'accumuler un montant correspondant à la moitié de la différence entre les engagements actuariels et économiques. Selon les calculs effectués par les experts actuaires de la caisse, PUBLICA dispose d'un taux de couverture économique de 87.3%, contre 83.8% l'année précédente. En comparaison, en 2007, le taux de couverture économique était encore supérieur à 90%.

Le taux de couverture économique soulève une question propre au 2^{ème} pilier, à savoir s'il faut comptabiliser non seulement l'actif mais aussi le passif du bilan à la valeur du marché. Pour tenir raisonnablement compte de cette situation, PUBLICA alimente, depuis le 31 décembre 2004, une réserve de fluctuation pour l'intérêt technique.

9.2 Procédures juridiques en cours

En décembre 2008, un recours en matière de surveillance a été déposé auprès de l'Office fédéral des assurances sociales. Ce recours est dirigé contre les conséquences financières du changement de primauté pour PUBLICA, et plus précisément pour la Caisse de prévoyance de la Confédération. Les prétentions du requérant s'élèvent à CHF 232 millions au total. Le grief porte en outre sur l'absence de dispositions transitoires favorables aux assurés les plus âgés. Il soutient par ailleurs que nombre de dispositions légales adoptées en relation avec le changement de primauté sont injustifiées ou violent purement et simplement le principe de la bonne foi. La procédure est actuellement pendante devant le Tribunal administratif fédéral.

9.3 Liquidations partielles

Depuis le 1^{er} janvier 2009, PUBLICA gère deux nouvelles caisses de prévoyance. Leurs effectifs (assurés actifs et bénéficiaires de rente) appartenaient encore à la Caisse de prévoyance de la Confédération le 31 décembre 2008.

Par son arrêté en date du 17 octobre 2008, le Conseil fédéral a procédé à la mise en vigueur intégrale de la loi du 22 juin 2007 sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN) avec effet au 1^{er} janvier 2009. A compter de cette date, l'IFSN remplace la Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN).

Par son arrêté en date du 15 octobre 2008, le Conseil fédéral a procédé à la mise en vigueur intégrale de la loi du 22 juin 2007 sur l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (LFINMA) avec effet au 1^{er} janvier 2009. A compter de cette date, la FINMA remplace la Commission fédérale des banques (CFB), l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) et l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AdC LBA).

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) était affilié à PUBLICA depuis le 1^{er} juin 2003. Au 1^{er} juillet 2008, il a constitué sa propre caisse de prévoyance au sein de l'institution collective PUBLICA et résilié le contrat d'affiliation avec effet au 31 décembre 2008.

COMPARÉ NOTAMMENT AVEC LE HAUT NIVEAU DE QUALITÉ
DES PRESTATIONS, LE RAPPORT PRIX-PRESTATION OFFERT
PAR PUBLICA EST BON.

FRANK SCHNEIDER, ORGANE PARITAIRE DE L'ASR

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler.



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DE L'AUTORITÉ
FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION (ASR)
FRANK SCHNEIDER, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR
SABINE D'AMELIO, VICE-PRÉSIDENTE, REPRÉSENTANTE DES EMPLOYÉS

11 Caisses de prévoyance de l'institution collective PUBLICA

L'institution collective regroupe 17 caisses de prévoyance. Celles-ci disposent toutes de leurs propres comptes et de leur propre organe paritaire. Le total des bilans, la fortune disponible, les engagements (capital de prévoyance et provisions techniques) et le taux de couverture en variation sur un an figurent dans le tableau récapitulatif (management summary). Des rapports annuels détaillés sont élaborés pour chaque caisse de prévoyance, à l'attention des organes paritaires.

Management Summary des caisses de prévoyance

	Total du bilan en CHF	Fortune disponible en CHF	Engagements, capital de prévoyance et provisions en CHF	Taux de couverture 2009 en %	Taux de couverture 2008 en %
Caisse fédérale de pensions					
PUBLICA (bilan consolidé)	32'459'718'878	32'324'545'693	31'551'689'197	102.4	95.8
Institution collective PUBLICA	151'374'047	121'408'151	116'844'024	103.9	94.5
Confédération	21'037'723'486	20'980'265'469	20'457'942'865	102.6	95.8
Bénéficiaires de rente uniquement –					
Personnes assurées volontaires	127'990'227	127'777'929	125'374'645	101.9	94.9
Organisations affiliées	743'690'888	737'326'913	718'247'285	102.7	95.2
Bénéficiaires de rente uniquement –					
Organisations affiliées	138'498'463	138'273'764	137'785'154	100.4	96.9
Bénéficiaires de rente					
uniquement – Confédération	197'871'361	197'541'601	195'314'047	101.1	95.7
Domaine des EPF	5'064'845'699	5'035'734'175	4'868'204'096	103.4	96.1
Bénéficiaires de rente					
uniquement – Swisscom	2'852'254'933	2'847'367'686	2'827'075'852	100.7	95.5
Bénéficiaires de rente					
uniquement – RUAG	927'287'539	925'674'640	915'260'348	101.1	95.5
Bénéficiaires de rente uniquement –					
SRG SSR idée suisse	674'777'103	673'655'895	664'121'998	101.4	95.7
Bénéficiaires de rente uniquement –					
Administration PUBLICA	79'454'675	79'332'083	76'984'726	103.0	95.6
Institut Fédéral de la Propriété					
Intellectuelle	77'133'023	76'791'013	75'220'531	102.1	95.2
Swissmedic	147'307'184	144'982'426	141'841'211	102.2	95.6
Institut fédéral des hautes études					
en formation professionnelle	40'628'589	40'545'020	38'419'526	105.5	95.5
Autorité fédérale de surveillance					
en matière de révision	3'089'132	3'031'290	2'953'170	102.6	95.2
Dictionnaire historique de la Suisse	9'451'318	9'370'937	9'173'352	102.2	95.5
Autorité fédérale de surveillance					
des marchés financiers	123'243'650	122'798'888	120'038'406	102.3	
Inspection fédérale de la					
sécurité nucléaire	63'097'560	62'667'812	60'887'964	102.9	

PUBLICA GÈRE LES AVOIRS DE PRÉVOYANCE DE MANIÈRE AVISÉE ET
COMPÉTENTE. L'ORGANISATION QUI LUI EST PROPRE – INSTITUTION
COLLECTIVE CONSTITUÉE DE DIFFÉRENTES CAISSES DE PRÉVOYANCE
– REND POSSIBLE LA TRANSPARENCE DES FLUX MONÉTAIRES.

MARIO SNOZZI

12 Rapport de l'organe de contrôle



Ernst & Young SA
Beltrousse 23
Case postale
CH-3003 Berne
Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 60 18
www.ey.com/ch

A la Commission de la Caisse de la
Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Berne, le 15 avril 2010

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion, des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements, ainsi que des comptes de vieillesse incombe à la Commission de la Caisse, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes et aux placements, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors de la vérification de la gestion, nous avons évalué si les exigences légales et réglementaires relatives à l'organisation, à l'administration, à la perception des cotisations et au versement des prestations, ainsi que les exigences relatives à la loyauté dans la gestion de fortune ont été respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements, ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse (en particulier à la loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions) et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Bruno Christen
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé

 Membre de la Chambre suisse



ORGANE PARITAIRE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DU DOMAINE DES
ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES (EPF)
MARIO SNOZZI, PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DES EMPLOYÉS
ALBERT MEYER, VICE-PRÉSIDENT, REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR

PUBLICA
Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance
professionnelle au 31.12.2009



Données de l'effectif

Nous avons reçu de PUBLICA les données nécessaires à nos calculs actuariels pour les assurés actifs et pour les pensionnés. Le 02.03.2010, PUBLICA nous a fait parvenir un courrier attestant que les effectifs transmis sont définitifs et que son bilan est établi sur la base des mêmes effectifs.

Calcul des capitaux de prévoyance

Nous avons calculé les engagements actuariels pour les actifs et les pensionnés de PUBLICA selon les bases techniques EVK 2000, 3.5 % et ceux des effectifs fermés de pensionnés selon EVK 2000 3.0 %. Les engagements actuariels ou capitaux de prévoyance correspondent pour les assurés actifs à la somme des prestations individuelles de libre passage et pour les pensionnés à la valeur actuelle des rentes servies et des prestations expectatives de survivants qui y sont liées. Globalement, ils s'élèvent à CHF 29'478'781'394.-.

Provisions et réserves

La Commission de la Caisse a publié un règlement des provisions et réserves qui s'applique lors de l'établissement du bilan technique. Les provisions ont été prises en compte dans le bilan technique sur cette base et s'élèvent globalement à CHF 2'072'907'804.-. En outre, les réserves ont été constituées dans la mesure où la situation financière de PUBLICA le permettait; en moyenne de l'ensemble des caisses de prévoyance, elles atteignent environ 10.5 % de leur valeur cible, au 31.12.2009.

Fortune

La fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels et servant au calcul du degré de couverture correspond au total des actifs à la valeur du marché sous déduction des engagements, du compte de régularisation des passifs, de la réserve de contribution de l'employeur et des provisions non techniques. La fortune disponible ainsi déterminée s'élève à CHF 32'324'545'093.-.

Situation financière

Le bilan technique est équilibré et ne présente ni un excédent, ni un découvert technique. Tant que les réserves ne peuvent être constituées à hauteur de leur valeur cible, PUBLICA ne sera pas en mesure de présenter un excédent technique (ou des fonds libres). Etant donné que PUBLICA ne dispose que d'une faible part de réserves, elle ne possède, en principe, qu'une capacité de risque limitée en matière de placement. Néanmoins, pour atteindre son objectif financier, PUBLICA est obligée de conserver une stratégie de placement acceptant un certain risque.

Degré de couverture

Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

Le degré de couverture au sens de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels d'une part et à la somme des capitaux de prévoyance déterminés à l'aide du taux d'intérêt technique de 3.5 % (resp. 3.0 %) et des provisions techniques d'autre part. Au 31.12.2009, le degré de couverture au sens de l'OPP 2 s'élève à 102.4 % contre 95.8 % au 31.12.2008.

Degré de couverture économique

Le degré de couverture économique correspond au rapport entre la fortune disponible pour la couverture des engagements actuariels d'une part et la somme des capitaux de prévoyance déterminés à l'aide du taux d'intérêt technique exempt de risque (obligations fédérales sur 20 ans pour les assurés actifs, respectivement des obligations fédérales sur 10 ans pour les pensionnés) et les provisions techniques d'autre part. Au 31.12.2009, le degré de couverture économique s'élève à 87.3 % contre 83.8 % au 31.12.2008.

Appréciation de la situation financière

La situation financière de PUBLICA et de ses caisses de prévoyance s'est améliorée de manière significative, notamment grâce à une bonne performance des placements réalisée en 2009. Avec un degré de couverture au 31.12.2009 de 102.4 %, PUBLICA a non seulement été en mesure de résorber le découvert de l'année passée mais aussi de reconstituer modérément ses réserves. Même si PUBLICA a pu se défaire du découvert au sens de l'article 44 OPP 2, nous constatons que, sans réserves bien constituées, la Caisse ne peut pas être considérée comme assainie de manière durable.

Les différentes caisses de prévoyance présentent des degrés de couverture entre 100.4 % et 103.4 %, avec une exception à 105.5 %. Outre le degré de couverture, il convient également de prendre en compte la structure d'âge de l'effectif des assurés lors de l'appréciation de la situation financière des différentes caisses de prévoyance. Notamment les caisses fermées de pensionnés peuvent rapidement se retrouver dans une situation financière qui leur sera difficile de rétablir sans aide externe.

Les marchés financiers favorables ont permis à PUBLICA de résorber le découvert de l'année passée plus rapidement que généralement attendu. A part les caisses de prévoyance fermées, PUBLICA présente un financement solide et ne connaît pas de déficits structurels. Si le rendement visé à l'aide de la stratégie de placement peut, à moyen terme, effectivement être réalisé, le degré de couverture de la Caisse continuera à s'améliorer avec le temps. Toutefois, la probabilité de voir le degré de couverture repasser en dessous de 100 %, voire même en dessous de 95 %, dans les cinq ans à venir n'est pas négligeable.

Attestation de l'expert agréé

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons attester que:

- au 31.12.2009, PUBLICA est en mesure de couvrir ses engagements actuariels ou les capitaux de prévoyance déterminés selon les bases techniques EVK 2000 avec un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %, ainsi que les provisions.
- les mesures d'assainissement examinées l'année passée ne sont aujourd'hui plus nécessaires. Néanmoins, compte tenu du faible niveau de ses réserves, PUBLICA ne peut pas être considérée comme étant assainie de manière durable. Pour les caisses fermées de pensionnés, il convient d'examiner de quelle manière une stratégie de placement différenciée, moins exposée au risque, pourrait être mise en œuvre.
- Toutes les mesures de sécurité ont été prises en conformité avec le règlement des provisions et réserves et dans la mesure où cela a été possible financièrement. Les provisions ont été portées au bilan à leur valeur cible. La réserve taux d'intérêt technique et la réserve de fluctuation de valeur n'ont pu être alimentées que modestement sans atteindre leur valeur cible.
- Au 31.12.2009, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'élève à 102.4 % compte tenu d'un taux d'intérêt technique de 3.5 %, respectivement de 3.0 %.
- le degré de couverture économique déterminé compte tenu d'un intérêt technique exempt de risque s'élève à 87.3 % au 31.12.2009.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales en vigueur au 31.12.2009.

Hewitt Associates SA



Daniel Thomann
Expert fédéral diplômé en assurances de pension
Neuchâtel, 31.03.2010

Impressum

Editeur
Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, Case postale, 3000 Berne 23

Conception et réalisation
Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Typographie
VISCOM Kommunikation und Design AG
Landoltstrasse 63, 3000 Berne 23

Photos
Rolf Siegenthaler, Berne

Impression
marti media
Dorfstrasse 2, 3032 Hinterkappelen

Tirage
400 f / 150 i / 1'300 d

Berne, mai 2010



RAPPORT ANNUEL 2009
DE LA CAISSE FÉDÉRALE DE PENSIONS PUBLICA

